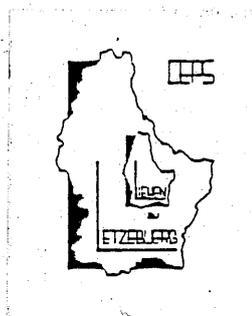


**PANEL SOCIO-ECONOMIQUE
"LIEWEN ZU LETZEBUERG"**

Document PSELL N° 16

LA COLLECTE DES DONNEES EN 1986

Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête,
opérations de chiffrement



A. Kerger

Document produit par le

**CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

C.E.P.S./INSTEAD, a.s.b.l.
B.P. 65 L-7201 Walferdange
Tél. (352) 33 25 15

Président: Gaston Schaber

SOMMAIRE

Introduction	3
Chapitre 1: L'EVOLUTION DU QUESTIONNAIRE ENTRE 1985 ET 1986	5
1. Le tableau de composition familiale	6
2. La feuille de changements dans la composition familiale	7
3. Le questionnaire "Ménage"	7
4. Le questionnaire "Groupe"	8
5. Le questionnaire individuel complet - (Adultes)	10
6. Le questionnaire "Enfant" (C simplifié)	14
ANNEXE A : Le questionnaire 1986.....	16
Chapitre 2 : LA FORMATION DES ENQUETEURS EN 1986	53
1. Le groupe d'enquêteurs	53
2. La formation des enquêteurs	53
3. Les consignes aux enquêteurs	55
ANNEXE B : Les consignes aux enquêteurs	56
Chapitre 3 : LA COLLECTE DES DONNEES	81
1. Rythme de la collecte	81
2. La distribution des enquêtes	82
3. Le mode de gestion des nouveaux ménages	82
4. Le contrôle des enquêtes	83
5. Bilan de la collecte	83
Chapitre 4 : LES OPERATIONS DE CHIFFREMENT	87
Le précodage	
1. Vérification de la concordance entre deux vagues	87
2. Contrôle de la cohérence interne	87
3. Attribution des numéros individuels	88
4. Le précodage proprement dit	88
ANNEXE C : Les documents servant au précodage	95

Introduction

Ce document technique a pour objectif de décrire, à l'intention des personnes qui analyseront les données, les opérations de base de l'étude PSELL pour l'année 1986: l'élaboration du questionnaire, la collecte des données et les chiffrements.

Nous souhaitons mettre l'accent sur les principaux problèmes rencontrés de façon à attirer l'attention des analystes sur l'environnement des données elles-mêmes.

Nous envisageons de compléter ce document par un petit lexique qui relèverait les principales expressions du questionnaire avec leur définition.

Chapitre 1

L'EVOLUTION DU QUESTIONNAIRE ENTRE 1985 ET 1986

L'observation des changements des conditions d'existence des ménages au fil du temps suppose un questionnaire stable.

Tout en admettant ce principe, nous avons été contraints d'introduire dans le protocole d'enquête de 1986, des modifications par rapport à 1985.

Ces modifications répondent à différents impératifs, parfois convergents, parfois divergents :

- l'introduction de questions supplémentaires pour des contrats précis
- l'allégement nécessaire du questionnaire pour une passation plus aisée
- l'aménagement de questions qui se sont révélées ambiguës lors de la passation...

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons tenter d'analyser les différentes modifications apportées au questionnaire de 1985¹.

Une première innovation apparue en 1986 est la traduction du questionnaire en luxembourgeois. En 1985, nous nous étions limités à donner des traductions pour certaines expressions, qui, du point de vue de l'équipe, avaient été jugées équivoques ou peu usitées.

Un examen systématique des protocoles d'enquête de 1985 nous a révélé que de nombreuses erreurs étaient liées à une méprise sur le sens des questions. Pour cette raison, nous avons été amenés à

1. Le questionnaire de 1986 figure à la fin du paragraphe.
Pour le questionnaire de 1985, se référer au Document PSELL n°1.

traduire l'intégralité du questionnaire de façon à réduire au maximum les erreurs liées à la langue.

1. LE TABLEAU DE COMPOSITION FAMILIALE

Le tableau de composition familiale de 1986 a été complété par des questions individuelles posées, en 1985, en fin du questionnaire "groupe" : ces questions portent sur la nationalité, le handicap et sur l'orientation à donner à la suite de l'interview. Ce regroupement de questions individuelles permet d'éviter des ruptures lors de la passation du questionnaire et limite les erreurs (oubli d'une personne notamment). D'autres modifications ont été introduites dans ce tableau: en 1986, on a jugé important de demander la date de naissance complète. En 1985, seuls l'année et le mois étaient requis. De plus, vu le nombre important d'erreurs qui avaient été commises en 1985, il s'est avéré nécessaire d'être plus méthodique dans la description de la démarche à suivre pour la détermination des groupes de revenus.

Par ailleurs, la question sur la présence ou l'absence dans le ménage n'est plus utile à ce stade, étant donné qu'elle est posée dans le calendrier individuel. On pourrait rétorquer qu'en supprimant les questions posées en double, on se prive de la possibilité de vérifications supplémentaires, mais l'obligation de limiter la durée de la passation nous apparaît, actuellement en tout cas, une priorité.

Enfin, dans le questionnaire de 1986, une colonne supplémentaire permettra de reprendre pour chacune des personnes du ménage, le numéro matricule individuel. Ce numéro unique pour chaque sujet du panel permettra d'établir la jonction entre les années successives.

La décision de changer de numéro de ménage chaque année nous contraint à indiquer sur chaque dossier un double numéro : le numéro de l'année précédente et celui de l'année en cours.

2. LA FEUILLE DE CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION FAMILIALE

L'ajoute de ce document est liée à la méthode d'étude par panel. Ce document permet d'enregistrer les différents changements intervenus dans la composition familiale par rapport à l'année précédente : Entrées dans le ménage - sorties du ménage et changements d'état civil.

Pour chaque entrée dans le ménage, un numéro matricule sera attribué. Pour 1986, ces numéros commenceront à 6500.

Pour chaque sortie, on demandera le motif et éventuellement la nouvelle adresse afin de poursuivre l'étude en intégrant les nouveaux ménages qui se créent.

Il convient d'introduire ici une remarque importante concernant la référence temporelle de l'enquête : Les changements qui nous intéressent dans le cadre d'une vague du panel sont ceux qui se situent entre le 1er mai de l'année qui précède l'enquête et le 30 avril de l'année en cours.

3. LE QUESTIONNAIRE "MENAGE"

En 1986, le questionnaire "ménage" débute par deux questions sur les changements dans le logement : Déménagement ou changement de statut par rapport au logement [86 A1 - 86 A2].

Ces questions, qui n'existaient pas en 1985, doivent permettre à l'enquêteur d'éviter des questions pour lesquelles nous disposons déjà de réponses. Il s'agit à la fois de gagner du temps et de maintenir l'intérêt de l'interlocuteur.

La question sur les aménagements dans le logement [86 A5] devient, elle aussi, une question de transition qui permet, si aucun aménagement n'a été fait depuis 1985, d'éviter les questions sur l'équipement sanitaire.

L'introduction de ces questions de transition a rendu nécessaires des modifications de l'enchaînement des questions. Ces modifications sont

toutefois mineures. Plus importants sont les transferts de question d'un niveau d'interrogation à un autre. C'est le cas des questions d'évaluation du revenu [86 A17 - A18 - A19] qui sont passées de l'interrogation au niveau du groupe (1985) à l'interrogation au niveau du ménage (1986). La présence de ces questions dans le protocole d'enquête est justifiée par la réalisation d'une étude européenne sur les indicateurs sociaux. Afin d'assurer la comparabilité avec les autres pays européens où ces questions sont posées au niveau du ménage, il était essentiel de respecter cette exigence au Luxembourg. De plus, ce transfert permet une économie de temps non négligeable pour l'administration du questionnaire dans les ménages comprenant plusieurs groupes de revenus. D'autres questions ont été simplifiées: il s'agit des questions sur le statut par rapport au logement et sur l'équipement sanitaire [86 A3 - 86 A8]. Le degré de détail avec lequel ces questions étaient posées en 1985 ne répondait à aucune exigence théorique et suscitait de l'agacement chez l'enquêté.

Afin de réduire la durée de passation, quelques questions ont été supprimées. Ces questions, très pointues, auraient sans doute leur place dans une étude sur le logement. Aussi, il a été convenu de les réintroduire lorsque l'intérêt se portera plus particulièrement sur ce thème [85 A11 - 85 A12 - 85 A13].

Enfin, nous retrouvons deux questions nouvelles : Dans la liste des équipements ménagers [86 A14], deux appareils ont été ajoutés : le téléphone et le lecteur de CD. Interroger les ménages sur la possession ou non du téléphone dans le cadre de cette liste donnait à la question un caractère de neutralité qu'elle n'avait pas lorsqu'elle était posée en fin d'interview, dans le voisinage de questions comme "*pouvons-nous revenir l'an prochain?*" ou "*accepteriez-vous une enquête par téléphone?*" ... Par ailleurs, ajouter le lecteur de CD, c'était ajouter un équipement plus exceptionnel; possédé à l'époque par un nombre réduit de personnes, ce lecteur pouvait être une marque de distinction pour certains ménages.

La deuxième nouvelle question [86 A16] concerne les localités où les ménages font leurs courses. Cette question a été introduite pour les besoins d'un contrat sur les communes du Luxembourg.

4. LE QUESTIONNAIRE "GROUPE"

Comme nous le disions précédemment, il était important, en 1986, d'éviter que des groupes de revenus soient constitués de manière fantaisiste.

C'est la raison pour laquelle les règles de construction des groupes sont rappelées sur la couverture du questionnaire.

De même, il a semblé important de rappeler le prénom des personnes qui font partie des groupes, avant de commencer le questionnaire. En regard de ces prénoms, il est demandé à l'enquêteur de noter pour chacune des personnes le montant de la participation aux frais du ménage. De cette façon, l'enquêteur peut vérifier si la construction des groupes est correcte. Ces questions étaient, en 1985, posées en fin du questionnaire "ménage".

Le calendrier des revenus touchés en tant que groupe

[86 B1]

Nous notons ici une différence importante par rapport à 1985 : Le calendrier de perception des revenus est passé de quatre mois en 1985 à douze mois en 1986. Cette période, qui commence le 1er mai de l'année précédant l'enquête se termine le 30 avril de l'année en cours. Pour certaines questions, nous avons laissé cependant une référence de quatre mois. Nous considérons, en effet, qu'une référence d'une année est trop longue pour espérer des réponses fiables sur des questions comme l'aide financière donnée et les consultations médicales.

Au niveau du questionnaire "groupe", d'autres types de modifications ont été nécessaires:

Des modifications ou des précisions dans l'énoncé

[86 B3 - 86 B4 - 86 B5]

- 86 B3 : L'expression "*joindre les deux bouts*" évoquait chez bon nombre d'enquêtés, l'idée de "*vivre à l'aise*". - Or, tel n'était pas notre objectif. Dans la Question 86 A18, l'expression "*joindre les deux bouts*" a été précisée par "*minimum indispensable*".
- 86 B4 : "*En cas de coup dur...*". Cette locution évoque des situations très différentes d'un ménage à l'autre. Aussi, a-t-elle été remplacée par la locution "*si votre revenu régulier disparaissait...*".
- 86 B5 : L'item "*emprunt contracté pour rembourser d'autres emprunts*" a été allégé de la mention "*ou payer des dettes*". En 1985, cette mention avait entraîné des méprises sur le sens de la question, étant donné qu'un emprunt est généralement destiné à payer

une dette. Notre intention, en introduisant cet item, était de cerner les pratiques des ménages endettés qui, pour sortir de l'impasse, font d'autres dettes.

Des enrichissements de la question

(86 B7, 86 B8, 86 B9)

- 86 B7 : "*Comment faites-vous normalement dans votre ménage pour payer une facture?*" a été enrichie de plusieurs possibilités de réponse. Les trois possibilités, mutuellement exclusives en 1985 ont été portées à cinq en 1986. De plus, pour chacune de ces possibilités, un triple choix de réponse est proposé.
- 86 B8 - 86 B9 : "*Disposez-vous d'un compte-chèque...?*" "*Vous arrive-t-il d'épargner...?*" sont des questions très détaillées en 1986. Ce degré de détail est justifié par les exigences d'un contrat. Ultérieurement ce degré de détail ne sera plus nécessaire.

Certaines questions ont été abandonnées

(85 B8, 85 B17, 85 B14, 85 B15, 85 B22)

- 85 B8 : Cette question portait sur les changements intervenus dans le montant des revenus. La composition de deux vagues d'enquête nous fournira ces renseignements. La question devient donc superflue.
- 85 B17 : L'aide reçue par le ménage sera appréhendée dans les tableaux de revenus.
- 85 B14 - 85 B15 - 85 B22 : Les questions portaient sur l'évaluation du patrimoine et les solutions en cas de difficultés financières. Elles ont été provisoirement abandonnées. Il semble inutile de recueillir ces renseignements chaque année. Elles pourraient être réintroduites dans deux ans.

5. LE QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL COMPLET - (ADULTES)

a. L'introduction

1. En 1985, il n'était pas précisé que le questionnaire complet s'adressait aussi aux apprentis.

La question s'est posée en cours d'enquête : fallait-il assimiler les apprentis à des travailleurs ou à des étudiants ? Sans recommandation, les enquêteurs ont tous utilisé le questionnaire complet pour les apprentis.

Il s'est avéré ainsi que le questionnaire complet se prêtait bien à la situation de l'apprenti. Aussi, en 1986, la consigne a-t-elle été donnée explicitement.

2. Pour éviter des confusions, le numéro individuel est repris sur la couverture du questionnaire.

b. Le calendrier et les questions d'orientation

- Comme nous l'avons déjà dit, une préoccupation constante lors de l'élaboration du questionnaire de 1986 a été de limiter la durée de passation sans trop réduire le nombre d'items.

En introduisant plus de rationalité dans l'agencement des questions, nous pouvions (partiellement en tous cas) atteindre cet objectif. C'est ce que nous avons tenté de faire pour le calendrier et le tableau d'orientation. La situation professionnelle de la personne ainsi que les événements critiques étaient abordés dans une seule question. En 1986, les deux thèmes ont été séparés : une première question porte sur les événements critiques, une seconde question concerne la situation professionnelle. Cette seconde question vise non seulement à établir un bilan rétrospectif mais sert aussi d'orientation pour la suite du questionnaire.

- Notons ici, comme pour la question B1, l'allongement de la période de référence qui, de quatre mois en 1985 (janvier, février, mars et avril) passe à un an en 1986 (mai 85 - avril 86).

86 D7, 86 D8, 86 D9

Ces trois questions (individuelles) étaient, en 85, posées dans un tableau, à la fin du questionnaire "Groupe". Pour les raisons que nous avons déjà développées précédemment, (voir par. I, Composition familiale) les questions 86 D7, 86 D8 et 86 D9 ont été déplacées dans le questionnaire individuel.

Le tableau 86 D10

La forme de ce tableau, nouvelle par rapport à 1985, a déjà été commentée auparavant.

Remarquons, en outre, qu'ont été ajoutées, cette année, deux situations qui ne s'y trouvaient pas en 1985 : *M... touche une pension de survie, M... est en apprentissage.*

- Il est arrivé fréquemment en 1985 que les personnes touchant une pension de survie soient assimilées aux personnes qui tiennent le ménage. Pour permettre à toutes les personnes âgées d'être orientées vers les questions qui les concernent, il était donc essentiel d'ajouter cet item.
- La situation d'apprentissage a déjà été abordée au début de ce paragraphe. Nous n'y reviendrons pas ici.

Notons aussi qu'il a été nécessaire d'élargir la dernière rubrique (service militaire obligatoire ---> autres situations) pour permettre à des situations particulières de trouver une place (ex. un emprisonnement). Le service militaire obligatoire s'est lui-même révélé une situation exceptionnelle puisque les luxembourgeois ne sont plus appelés. Il concerne uniquement les étrangers qui y restent soumis dans leur pays d'origine.

Enfin, l'ordre des différentes situations professionnelles a été modifié pour des raisons purement pratiques. (L'introduction de la question 86 D29 nous obligeait à faire une séparation nette entre les retraités et les autres situations: cette question sur les projets professionnels n'est pas posée aux retraités.)

Envisageons maintenant chacune de ces situations:

1. Les retraités (D 11, D 12, D 13)

Le nombre important de retraités au Luxembourg et dans l'échantillon de l'étude nous a poussés à accorder à ce groupe une plus grande attention.

Il nous a semblé pertinent, dans le contexte actuel du pays, d'aborder la problématique des personnes âgées par le biais du recours aux services de soins à domicile.

Il est évident que notre questionnaire reste limité au regard des nombreux débats que suscite le sujet. Il a, actuellement, le mérite d'introduire un thème qui attend approfondissement.

2. M. exerce une activité professionnelle en 1986

Les changements majeurs introduits dans cette partie en 1986 ont pour objectif d'éviter des répétitions de questions posées en 1985.

- Les questions 86 D14, 86 D15, 86 D16, 86 D17, 86 D18, 86 D19 doivent impérativement être posées annuellement. Des changements à ces niveaux (heures supplémentaires, sécurité d'emploi, absences, ...) peuvent se produire à très court terme.

En revanche, les questions 86 D22, 86 D23, 86 D24 peuvent être évitées pour autant qu'aucun changement ne soit intervenu. Deux questions de transition permettent de les limiter aux seules personnes qui ont connu un changement professionnel et aussi aux nouveaux membres du panel.

- La question 86 D17 "Y a-t-il des risques que vous perdiez votre emploi?" est très différente de la question 85 C24 (*Quel est votre sentiment quant à votre sécurité d'emploi?*) : suite aux difficultés qu'avaient connues les enquêteurs, l'équivoque de la locution "Sécurité d'emploi" devait être levée. Il nous a semblé intéressant, par ailleurs, de renforcer le caractère objectif de la question.
- La question 85 C26 a été abandonnée étant donné qu'elle exigeait de l'enquêté de se situer dans l'hypothétique et ne garantissait que des renseignements peu fiables.
- Enfin, on a décidé que les questions 85 C23 et 85 C26 ne seraient pas posées chaque année.

3. M. est à la recherche d'un emploi 86 D27 - 86 D28

A l'exception de précisions mineures, aucun changement n'a été apporté à ces questions.

Les questions 85 C32, 85 C33, 85 C34 ont été définitivement abandonnées. L'étude longitudinale nous apportera l'information que nous cherchons sans qu'il soit nécessaire de la demander.

4. Projets professionnels

Ce thème, tout à fait neuf par rapport à 1985, doit permettre d'établir un lien avec un autre projet mené au CEPS/INSTEAD : le panel des entreprises.

- Le tableau des revenus (85 C40 - 86 D31)

A l'exception de la période de référence (cfr. changements composition familiale et 86 B1) aucune modification n'a été apportée à ce tableau.

- Le curriculum

Peu de changements sont intervenus dans les questions biographiques.

Elles sont réservées aux personnes qui rejoignent l'étude en 1986. Il n'est plus nécessaire de les poser à tous.

Les questions 86 B39, 86 D40, 86 D41 n'étaient pas posées dans ce contexte en 1985. L'information était cependant recueillie dans un tableau, en fin du questionnaire "GROUPE". Toutes les informations de ce tableau sont, en 1986, recueillies dans les questionnaires individuels.

6. LE QUESTIONNAIRE "ENFANT"

(C simplifié)

La plupart des modifications apportées au questionnaire "enfant" correspondent à celles que nous avons apportées au questionnaire individuel "adulte".

Ainsi, se retrouvent dans le questionnaire simplifié, les questions sur la santé (86 C7), et les connaissances linguistiques (86 C8) qui se trouvaient, en 1985, en fin du questionnaire "Groupe". Par ailleurs, comme pour le questionnaire "adulte", on a évité le redoublement de certaines questions : en sachant que l'enfant a été absent du ménage, on sait aussi qu'il a été séparé de ses parents. Il devient donc inutile de répéter la question (86 C1).

La question sur le mode de garde des enfants (85 C6) n'a plus été reprise en 1986 parce que le contrat d'étude qui la justifiait était terminé.

ANNEXE A :

Le questionnaire 1986

FICHE-ENQUETEUR : En remplissant cette fiche, assurez-vous que votre questionnaire est bien complet.

1. NUMERO DU MENAGE : 8 5 8 6 Date de l'interview :

2. NOM DE L'ENQUETEUR : NUMERO :

3. ADRESSE DU MENAGE :

- fournie par le CEPS : NOM :

RUE ET NO :

CODE POSTAL :

- où vous avez trouvé le ménage : NOM :

RUE ET NO :

CODE POSTAL :

4. QUALITE DE L'ENQUETE : Ces différents points seront discutés avec vous lors de la remise du questionnaire au CEPS.

4a. Combien de personnes sont recensées dans le tableau familial

Ces personnes ont-elles toutes un questionnaire individuel ?

OUI

NON

Si NON pourquoi ?

4b. Combien de groupes "B" avez-vous repérés dans le ménage ?

Avez-vous un questionnaire "B" pour chacun de ces groupes ?

OUI

NON

Si NON pourquoi ?

4c. Avez-vous rencontré des problèmes pour réaliser cette enquête ?

OUI

NON

Si OUI, veuillez les décrire au verso de cette feuille.

4d. Comment qualifiez-vous...

	mauvais	plutôt mauvais	plutôt bon	très bon
<u>L'accueil</u>	-1-	-2-	-3-	-4-
<u>La fidélité des réponses</u>	-1-	-2-	-3-	-4-

5. QUEL EST LE TYPE DE L'HABITATION DE L'INTERVIEWE ?

- 1- maison rurale
- 2- maison unifamiliale individuelle
- 3- maison unifamiliale jumelée
- 4- maison unifamiliale en série
- 5- petit collectif : bâtiment comprenant deux à quatre logements
- 6- collectif moyen : 5 à 19 logements
- 7- collectif de grande taille : 20 logements et plus
- 8- habitation précaire en matière légère : baraque, roulotte...

6. LE LOGEMENT VOUS SEMBLAIT-IL...

bien entretenu

moyennement entretenu

vétuste, délabré

-1-

-2-

-3-

7. L'IMMEUBLE (ou les abords s'il s'agit d'une maison individuelle) était-il...

bien entretenu

moyennement entretenu

vétuste, délabré

-1-

-2-

-3-

8. EN COMBIEN DE SEANCES AVEZ-VOUS FAIT PASSER LE QUESTIONNAIRE ?

Séances _____

Durée totale de l'interview
en minutes _____

9. QUELLES SONT LES PERSONNES QUI ONT REPONDU A L'INTERVIEW ?

Prénoms :

Nos. dans le tableau familial :

ENQ.: Détermination des groupes de Revenus

N.B. La participation à cette interview est volontaire. Les réponses données seront traitées de façon anonyme et strictement confidentielle.

Dans un ménage, les personnes prennent un certain nombre d'arrangements pour vivre ensemble, notamment pour les tâches du ménage, pour les revenus et les dépenses. Pouvez-vous me dire comment cela se passe chez vous?
 - Qui, dans la liste que nous venons d'établir, dispose de revenus supérieurs à 16000€?
 - Qui conserve plus de la moitié de ses revenus pour son usage propre?
 - Qui met à la disposition du ménage, plus de la moitié de ses ressources et, dans ce cas, quelles sont les personnes prises en charge?

Avant de poser d'autres questions, nous souhaiterions savoir quelles sont les autres personnes qui habitent dans ce logement, même si elles sont absentes.

Numéro individuel Ne rien écrire dans cette colonne.	Prénom de toutes les personnes qui habitent dans le logement	LIEN AVEC LE CHEF DE MENAGE Préciser les intermédiaires: p.ex.: petit- fils = fils de... Ne pas s'en tenir aux seuls liens légaux	SEXE 1. masculin 2. féminin	DATE DE NAISSANCE			ETAT CIVIL 1. célibataire 2. marié 3. veuf 4. divorcé 5. séparé de fait 6. séparé de droit	PRENOM DU CONJOINT (si couple)	NATIONALITE	QUI A DES REVENUS SUPERIEURS A 16000 €? (cocher)	Dans ce cas		QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N°1?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N°2?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N°3?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N°4?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N°5?	NOM DE LA CAISSE DE MALADIE 1. CNAMMO 2. CMOarbed 3. Employés privés 4. Employés arbed 5. F & E Communaux 6. F & E Publics 7. Profess. indépend. 8. Caisse agricole 9. C.F.L. 10. Pas de caisse 11. CEE / 12. autres
				La personne gardée-t- elle pour son usage personnel plus de la moitié de ses revenus 1. oui 2. non	9	10					11	12						
1		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15			
1		chef de ménage																
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		

Enq: Si plusieurs groupes de revenus, commencer par inscrire dans la colonne '10', le prénom du chef de ménage. Inscrire le prénom de chaque membre du groupe de revenus n° 1. Pour le Groupe de Revenus n° 2, inscrire dans la colonne correspondante le n° de chaque membre faisant partie du Groupe n° 2. Procéder de même pour les autres groupes.

CF28 Des personnes reprises dans le tableau familial ont-elles changé d'état matrimonial depuis le mois d'avril 1985?

Hast d'ine leit dei an der Familientabell speziell sin hire Familjestand zanter dem April 1985 geännert?

oui

-1-

De qui s'agit-il?

non
-2-

Enq: Passer immédiatement aux questions individuelles.

Nr. dans le tableau familial	Prénom	Etat civil précédent	Etat civil actuel	Date du changement

Enq. code

Etat civil: Célibataire : (1)
Marié : (2)
Divorcé : (3)
Séparé de fait : (4)
Séparé de droit: (5)

QUESTIONNAIRE A

Enquêteur : Ces questions concernent l'ensemble du ménage. S'il s'agit d'un ménage interrogé pour la première fois, poser toutes les questions.

A 1. Depuis le mois d'avril 1985, la famille a-t-elle déménagé ?
Seit Abréil 1985, hu dir geplennert ?

OUI

NON

-1-

-2-



Passer en A 3

Passer en A 2

A 2. Depuis le mois d'avril 1985, des changements sont-ils intervenus dans votre situation par rapport au logement ?
Seit Abréil 1985, huet eppes sech geännert fir iech Wât éert Wunnen betrefft.

OUI

NON

N.A.P.

-1-

-2-

-8-



Passer à la Q. A 3

Passer à la Q. A 5

A 3. En ce qui concerne votre logement, êtes-vous...
Wât ér Wunnéng betrefft...

- propriétaire
Gehe'ert Wunnéng iech

-1-

N.A.P. : -8-

- locataire
Hu dir gelount

-2-

- sous-locataire
si dir Ennermieter

-3-

- logé gratuitement
wunnt dir gratis

-4-

A 4. En quelle année, votre logement a-t-il été construit ?
We'ni ass ér Wunnéng gebaut gin ?

Année :

N.S.P. : -9-

N.A.P. : -8-

A 4(bis). Combien de pièces y a-t-il dans votre logement ?
Wievill Zëmmeren sin an erer Wunnéng ?

Enq : Ne pas compter la cuisine, la salle de bains et les dépendances ni les pièces à usage professionnel.

A 5. Depuis avril 1985, avez-vous effectué ou fait effectuer des travaux dans votre logement ?
Seit April 1985, hu dir emgebaut oder eppes an érer Wunnéng gednert ?

OUI

NON

Passer à la question A 10.

-1-

-2-

De quels travaux s'agit-il ? Wät waren dät fir Annerungen ?	OUI	NON
<u>Réparation ou amélioration</u> <u>Fle'cken oder ausbesseren</u>		
- de l'installation sanitaire (chauffage, eau, salle-de-bain) Vum Sanitär (Heizung, Wasserleitung, Buedzemmer)	-1-	-2-
- de l'installation électrique Vum Electreschen	-1-	-2-
- de l'isolation (murs, toiture...) Vun der Isolation (Mauern, Dach...)	-1-	-2-
- de la sécurité du logement Vun der Secherhét vun der Wunnéng	-1-	-2-
<u>Agrandissement, ajoute, redistribution</u> <u>Vergreisserung, Beibauen, Besserandelung...</u>		
- de pièces à l'intérieur du logement Gemächer an der Wunnéng selwer	-1-	-2-
- pose de revêtements de sol, muraux Neie Buedembelag, Mauerbelag	-1-	-2-
- Travaux de peinture (ou autres travaux intérieurs d'entretien) Uschtreichen oder àner Rénoverungsarbechten.	-1-	-2-
<u>Réparation, amélioration, ajoute</u> <u>Flécken, Ausbesseren, Vergreisseren</u>		
- de parties extérieures au logement (cheminée, toiture, terrasse, accès au logement, garage...) Vun Baussendéier vun der Wunnéng (Kamein, Däch, Terrasse, Agang vun der Wunnéng, Baussengarage)	-1-	-2-

A 6. Disposez-vous d'une installation d'eau chaude dans le logement ?
Hu dir waremt Wasser an der Wunnéng ?

OUI

NON

-1-

-2-

Passer à A 8

Passer à A 7

A 7. Disposez-vous de l'eau froide ?
Hu dir kält Wasser...

dans le logement
An der Wunnéng

dans l'immeuble
am Gebai

à l'extérieur
Baussen des Haus

-1-

-2-

-3-

A 8. Disposez-vous d'un WC à l'intérieur du logement ?
Hu dir eng toilette an der Wunnéng ?

OUI

NON

-1-

-2-

A 9. Disposez-vous d'une salle-de-bains ?
Hu dir eng Buedzemmer ?

NON

OUI

-2-

-1-



Passer à 10

Disposez-vous

d'une douche ou
d'une baignoire
dans une pièce
réservée à un
autre usage
eng Dusch oder
eng Buedbiden
an engem Zëmmer
wôt och fir àner
Zwecker gebraucht get

ni baignoire, ni
douche, seulement
un ou plusieurs
lavabos

Keng Buedbiden
a keng Dusch
mé verschidde
lavaboen

seulement l'eau
à l'évier de
la cuisine

Nemmen Wasser
am Wasserstén
vun der Kichen

autre cas

àner Fati

-1-

-2-

-3-

-4-

Enq. : Une seule réponse possible.
Lire toutes les possibilités.

A 10. Pourriez-vous classer votre logement sur l'échelle suivante ?
Pensez-vous que votre logement est...
Wou géift dir ér Wunnéng op deser Skala astufen ?
Fännt dir dass ér Wunnéng...

très sombre

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

très éclairé

très humide

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

très protégé de l'humidité

très exposé aux
bruits extérieurs

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

très calme

très pollué par
les odeurs

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

aucun inconvénient
d'odeurs

A 11. Combien vous coûte votre logement ?
Wievill kascht  r Wunn ng ? (Pro Mount)

Si locataire : LOYER : francs lux./mois.
Wann dir launt

Si propri taire : Remboursement de l'emprunt : francs lux./mois
Erembezuelen vun enger Schould :

A 12. Au cours des douze derniers mois, vous est-il arriv  d'avoir des difficult s pour...
Hu dir Schwieregk ten geh t, am L f vun den 12 leschte Me'Int, fir...

	aucun probl�me <i>K� Problem</i>	quelques difficult�s <i>ab und zu Schwieregk�ten</i>	beaucoup de difficult�s <i>Vill Schwieregk�ten</i>	au point d'�tre menac� d'expulsion	au point de devoir d�m�nager
Pour payer le loyer ou l'emprunt <i>fir de loyer oder d'Schould erem ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

	aucun probl�me <i>K� Problem</i>	quelques difficult�s <i>ab und zu Schwieregk�ten</i>	beaucoup de difficult�s <i>vill Schwieregk�ten</i>	au point de devoir s'arranger pour payer	au point d'en �tre priv�
Pour payer l'eau, le gaz ou l'�lectricit� <i>Fir d'Wasser, de Gaz oder d'Elecktresch ze bezuelen.</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

	aucun probl�me <i>K� Problem</i>	quelques difficult�s <i>ab und zu Schwieregk�ten</i>	beaucoup de difficult�s <i>vill Schwieregk�ten</i>	au point de devoir s'arranger pour payer	au point d'en �tre priv�
Pour payer le chauffage <i>Fir de Chauffage ze bezuelen.</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

A 13. Combien de voitures avez-vous dans le m nage ?
Wievill Auto n hu dir an  rem St t ?

A 14. Voici une liste d'appareils : Pourriez-vous nous dire si votre ménage en est équipé ?
 Hei ass eng Opze'lung vun Apparater. Weilt dir eis swèn Wellech u're Stof dovunnen huet ?

	OUI	NON		OUI	NON
Frigo Frigo	-1-	-2-	Micro-ordinateur Mini-computer	-1-	-2-
Machine à laver Wäschmaschine	-1-	-2-	Radio	-1-	-2-
Machine à sécher Trockner	-1-	-2-	Tourne-disque Plattenspieler	-1-	-2-
Lave-vaisselle Spüllmaschine	-1-	-2-	TV noir et blanc Schwarz-weiss Télé	-1-	-2-
Repasseuse électrique Elektrescht Sträckeisen	-1-	-2-	TV couleur Farweg Télé	-1-	-2-
Machine à coudre Bitzmaschine	-1-	-2-	Magnétoscope-vidéo Vidéo	-1-	-2-
Machine à tricoter Stréckmaschine	-1-	-2-	Appareil photo Fotoapparat	-1-	-2-
Congélateur Tiefkühler	-1-	-2-	Caméra Kamera	-1-	-2-
Aspirateur Staubsauger	-1-	-2-	Chaîne Hifi Hifi	-1-	-2-
Robot-ménage Mixer	-1-	-2-	Dictionnaire Dictionnaire	-1-	-2-
Cafetière électrique Elektresch Kaffismaschine	-1-	-2-	Caravane	-1-	-2-
Tondeuse à gazon Rasenmäher	-1-	-2-	Equipement de camping Campensausrüstung	-1-	-2-
Perceuse-foreuse Buermaschine	-1-	-2-	Compact-disk Compact-disk	-1-	-2-
Etablis pour bricolage Wierkbenk	-1-	-2-			
Scie circulaire ou tronçonneuse Kreessé Motorsé	-1-	-2-			
Téléphone Telefon	-1-	-2-			

A 15. Combien dépensez-vous chaque mois pour les courses du ménage ?
 Wievill git dir all Mount aus fir de Stof ?

Enq. : Il s'agit ici des dépenses courantes du ménage (alimentation, produits de nettoyage, etc.)

A 16. Dans quelle localité faites-vous habituellement vos courses ?
 A wât fir eng Uertschaft, macht dir gewéinlech e'r Kommissiounen ?

En premier lieu à

Enq. : Demander de citer deux localités.

En second lieu à

Et maintenant, avant de terminer l'entretien, nous voudrions vous poser quelques questions sur vos impressions quant à votre niveau de vie...
Fir ofzeschleissen kennt dir eis nach soen wat dir vun erem Liewensstandard halt ?

- A 17. Tout d'abord, estimez-vous qu'avec le montant total de vos rentrées mensuelles, votre ménage s'en tire...
Kennt dir ére Stôd mat dem wât ^{du}al Mound verdingt...

très difficilement <i>ganz schlecht féieren</i>	difficilement <i>schlecht féieren</i>	assez difficilement <i>zimlech schlecht féieren</i>	assez facilement <i>zimlech gutt féieren</i>	facilement <i>gutt féieren</i>	très facilement <i>ganz gutt féieren</i>
---	--	---	--	---------------------------------------	--

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

-6-

-
- A 18. A combien doivent s'élever, dans un ménage comme le vôtre, les rentrées mensuelles nettes, pour pouvoir tout juste joindre les deux bouts. (Il s'agit du minimum indispensable).
Wievill mengt dir dass é Stôd wéi éren misst hun fir engegermassen kënnen ze liewen ?

-
- A 19. Pour un ménage comme le vôtre, quel revenu mensuel trouveriez-vous vraiment très mauvais, mauvais, assez mauvais, assez bon, bon, très bon.
Fir é Stôd wéi éren, wat fand' dir é ganzt schlecht Akommes, é schlecht Akommes, én zimlech schlecht Akommes, én zimlech gutt Akommes, e gutt Akommes, & ganz gutt Akommes.

- Un revenu très mauvais serait environ...

- Un revenu mauvais serait environ...

- Un revenu assez mauvais serait environ...

- Un revenu assez bon serait environ...

- Un bon revenu serait environ...

- Un très bon revneu serait environ...

A 20. Avant de nous quitter, pourriez-vous nous dire si il s'est passé quelque chose d'important pour votre ménage depuis notre visite ?
E'ler mer ginn, kennt dir éis soén op eppes Wichteges geschitt ass fir ére Stôd zenter eisem lechte Besuch ?

A 21. Acceptez-vous de nous recevoir à nouveau l'an prochain ?
Wir dir bere't eis dôt next Joër nach eng Ke'ir z'empfenken ?

OUI

NON

-1-

-2-

A 22. Avez-vous l'intention de déménager dans le courant de l'année ?
Hu dir wëlles am Lâf vum Joër ze plenneren ?

OUI

NON

-1-

-2-

Dans ce cas, voudriez-vous nous renvoyer la petite carte ci-jointe avec votre nouvelle adresse ?
Wir dir dann esou Léif eis dess Kârt mat der neier Adress zrêckzeschecken ?

B 1. Dans votre ménage/groupe, avez-vous, depuis avril 1985, touché l'un des revenus suivants ?
 Pouvez-vous nous dire pour quel mois et quel en était le montant et la périodicité ?

Hu dir, seit Abréil 1985, an érem Grupp, én vun desen Akomme kritt ?

Kennt dir eis soën fir wât fir Me'nt, wé hësch et war an we' oft dir dât kritt ?

	1985												1986	Dernier montant perçu	Périodicité 1 - mois 2 - trimestre 3 - an		
	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A					
<u>Prestations familiales</u>																	
a. Allocations familiales ordinaires Pour combien d'enfants?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
b. Prestations familiales diverses : prénatales, naissances, postnatales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
c. Allocation supplémentaire pour enfant handicapé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
d. Allocation pour adulte handicapé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
<u>Revenus du capital</u>																	
e. Revenus de l'immobilier (loyer, fermage...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
f. Revenus de valeurs mobilières ou assimilées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
<u>Autres revenus</u>																	
g. Revenus exceptionnels (loto, loterie, tiercé...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
h. Héritages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
i. Allocation de vie chère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
j. Prime d'encavement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
k. Aide sociale publique (Office social, Ministère de la Famille)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
l. Aide sociale privée (Croix Rouge, Caritas...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													
m. Autoconsommation (c.-à-d. économies réalisées grâce aux produits de l'élevage, du jardin, etc. ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>													

B 2. Quel est le montant global des revenus de votre groupe ?
Ewe' he'sch ass dât globält Akommes vun érem Grupp ?

Enq. : Présenter le carton No. 5

Ecrire la lettre.

B 3. Dans votre groupe, éprouvez-vous des difficultés à joindre les deux bouts ?
An érem Grupp, hu dir Schwierigkëten fir mat den zwé Enner zesammenkommen ?

Enormément de difficultés	Beaucoup de difficultés	Assez de difficultés	Pas trop de difficultés	Peu de difficultés	Aucune difficulté
- 1 -	- 2 -	- 3 -	- 4 -	- 5 -	- 6 -

B 4. Si votre revenu régulier disparaissait, pendant combien de temps, pourriez-vous vivre, vous-même et votre groupe, à l'aide de vos économies ?
Wann ért regelméssegt Akommes geif ophålen, ewe' lang kennt dir liéwen mat dém wât dir gespuert hut ?

Mois

B 5. Au cours de cette année, devez-vous rembourser des emprunts (autre que le logement)
Muss dir, am Låf vun desem Jôer, Schould oder Krediter, erembezuelen ? (Anerer ewe' fir d'Wunnéng).

Enq. Inclure dans cette question les achats à tempérament

OUI	NON
- 1 -	- 2 -

Enq. Si "non" passer immédiatement à B6.

Pour quels domaines ?	OUI	NON
- Achat de meubles	- 1 -	- 2 -
- Achat d'électro-ménager	- 1 -	- 2 -
- Achat d'une voiture	- 1 -	- 2 -
- Vacances	- 1 -	- 2 -
- Emprunt "coup dur" (hospitalisation....)	- 1 -	- 2 -
- Emprunt pour une circonstance exceptionnelle (communion, mariage, ...)	- 1 -	- 2 -
- Emprunt pour les études des enfants	- 1 -	- 2 -
- Emprunts contractés pour rembourser d'autres emprunts (regroupement)	- 1 -	- 2 -
- Emprunt pour des travaux à effectuer dans le logement	- 1 -	- 2 -
- Emprunt pour un investissement professionnel	- 1 -	- 2 -
- Emprunt pour un logement autre que le logement principal	- 1 -	- 2 -
- Autre (préciser)	- 1 -	- 2 -
.....		

Quel est le montant total que vous devez rembourser par mois ?
Wievill musst dir all Mount am Ganzen erembezuelen ?

_____ francs.

B 6. Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé d'avoir des difficultés (vous-même et votre groupe...) pour ...
Hu dir, am Lof vun desem 12 leschte Méint, Schwierigkëten gehât (Dir selwer oder ônerer vun érer Grupp).fir ...

<p>A.</p> <ul style="list-style-type: none"> - rembourser vos emprunts (autres que le logement principal) - <i>d'Schould erem bezuelen</i> 	Aucun problème	Quelques difficultés	Beaucoup de difficultés	Au point de devoir demander un arrangement pour payer	Au point d'avoir subi une saisie
<p>B.</p> <ul style="list-style-type: none"> - payer l'alimentation - <i>d'lessen ze bezuelen</i> 	Aucun problème	Quelques difficultés	Beaucoup de difficultés	Au point de devoir demander un crédit	Au point d'être aidé
<p>C.</p> <ul style="list-style-type: none"> - payer médecin, dentiste ou les médicaments - <i>den Dokter, den Zennokter oder d'Medikamenter ze bezuelen</i> 	Aucun problème	Quelques difficultés	Beaucoup de difficultés	Au point de devoir demander un crédit (ou ne pas se faire soigner)	Au point d'être aidé
<p>D.</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les vêtements, pour les habits - <i>fir d'Gezei</i> 	Aucun problème	Quelques difficultés	Beaucoup de difficultés	Au point de devoir vous priver du nécessaire	Au point de devoir demander de l'aide

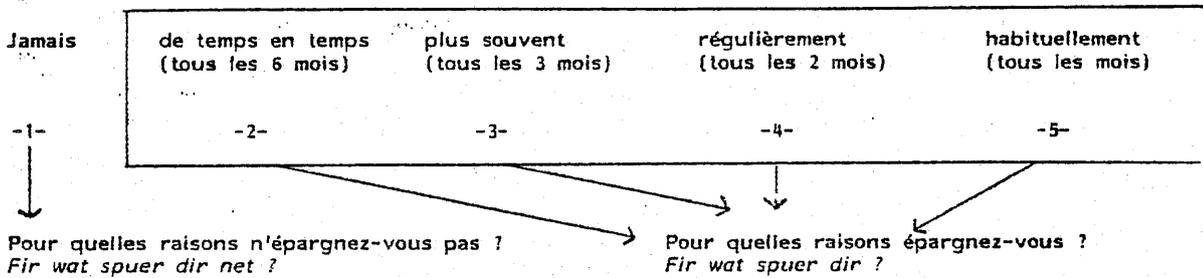
B 7. Comment faites-vous, dans votre groupe, pour payer une facture ?
Wéi bezuelt dir normalerweis éer Rechnungen ?

<p>Vous payez... <i>Dir bezuelt...</i></p>	Jamais <i>Nie</i>	Parfois <i>Gelegentlech</i>	Souvent <i>Regelméisseg</i>
a. par virement bancaire	-1-	-2-	-3-
b. par chèque	-1-	-2-	-3-
c. par mandat postal ou paiement à la banque	-1-	-2-	-3-
d. en liquide, de la main à la main (<i>Bor</i>)	-1-	-2-	-3-
e. ordre permanent	-1-	-2-	-3-

B 8. Disposez-vous dans votre groupe...
Hu dir an érem Stôt ?...

	OUI	NON
a. d'un compte-chèque postal	-1-	-2-
b. d'un compte à la banque	-1-	-2-
c. d'une carte de crédit (ex. Visa, Eurocard,...)	-1-	-2-
d. d'une carte "BANCOMAT" (accès au guichet automatique des banques)	-1-	-2-
e. d'un livret à la caisse d'Epargne	-1-	-2-
f. d'un livret d'épargne à la banque	-1-	-2-
g. d'un livret d'épargne-crédit	-1-	-2-
h. de certificats d'épargne	-1-	-2-
i. d'actions, d'obligations du secteur privé et autres titres	-1-	-2-
j. de bons du trésor, bons de caisse (et autres bons ou dépôts internes)	-1-	-2-

B 9. Dans le courant de cette année, vous est-il arrivé d'épargner une partie de vos revenus ?
Am Lâf vun desem Joer, hat dir d'Méiglechkét en Dél vun érem Akommes op d'Seit ze setzen ?



	OUI	NON
1. Parce que cela vous est difficile pour l'instant	-1-	-2-
2. Parce que l'argent perd de sa valeur et l'épargne est inutile	-1-	-2-
3. Parce que vous n'êtes pas bien informé sur les différentes façons de placer votre épargne	-1-	-2-

Enq. : Passer à B 10

	OUI	NON
- En vue d'un achat important	-1-	-2-
- Pour payer vos loisirs (vacances, voyages...)	-1-	-2-
- Afin de pouvoir faire face à un imprévu	-1-	-2-
- Pour vous assurer des revenus complémentaires (retraite, maintenir un niveau de vie)	-1-	-2-
- Financer des activités professionnelles ou commerciales	-1-	-2-
- Pour vos enfants	-1-	-2-

Pour gérer votre épargne, comment avez-vous procédé ?

- Vous avez demandé conseil à des amis, connaissances, parents	-1-	-2-
- Vous avez pris contact avec une banque	-1-	-2-
- Vous avez comparé les conditions offertes par plusieurs établissements bancaires	-1-	-2-

Enq. : Passer à B 10

B 10. Depuis le début de l'année, versez-vous de l'argent à des personnes qui ne vivent pas avec vous ?
Vum Ufank vum Joer un, hu dir Leit, déi net bei iech Wunnen, mat Geld gehollef ?

OUI	NON
-1-	-2-

→ Si non,
 passez à la question B 11.

A qui ?

Parents, beaux parents
 ou enfants
*(e'ren Elleren, Schweier-
 elteren oder Kanner)*

Epoux ou épouse
 séparée ou divorcée
*(éerer Frô oder Mann
 divorciéert oder getrennt)*

amis ou voisins
(Frenn oder Nôperen)

autres
(ânerer)

OUI	NON
-1-	-2-

OUI	NON
-1-	-2-

OUI	NON
-1-	-2-

OUI	NON
-1-	-2-

Combien :

_____ Fr./mois

Combien :

_____ Fr./mois

Combien :

_____ Fr./mois

Combien :

_____ Fr./mois

B 11. Chez vous, recevez-vous la visite ...
Kommen alt Leit op Besuch bei iech...

	Jamais <i>Nie</i>	Parfois <i>Ettechmôl</i>	Souvent <i>Oft</i>
a. de membres de la famille <i>Vun der Famill</i>	-1-	-2-	-3-
b. de voisins <i>Nôperen</i>	-1-	-2-	-3-
c. de collègues de travail <i>Arbechtkolléigen</i>	-1-	-2-	-3-
d. des amis, camarades <i>Frenn, Komerôden</i>	-1-	-2-	-3-

B 12. Allez-vous rendre visite à ...
Gi dir alt môl op Besuch...

	Jamais <i>Nie</i>	Parfois <i>Ettechmôl</i>	Souvent <i>Oft</i>
a. des membres de la famille <i>Bei d'Famill</i>	-1-	-2-	-3-
b. des voisins <i>Bei d'Noperen</i>	-1-	-2-	-3-
c. des collègues de travail <i>Bei Arbechtkolléigen</i>	-1-	-2-	-3-
d. des amis, camarades <i>Bei Frenn, Komerôden</i>	-1-	-2-	-3-

B 13. Vous-même ou l'un des membres de votre groupe...
 Dir selwer oder én vun érer Grupp...

	Jamals Nie	Parfois Etlechmól	Souvent Oft
Participe-t-il aux activités d'une association sportive ou culturelle ? Macht dir mat bei engem Sportsverein oder bei enger Kulturellergrupp (Musik, Théâtre, asw...)?	-1-	-2-	-3-
Participe-t-il aux activités d'un syndicat ou d'une association professionnelle ? Macht dir mat bei enger Gewerkschaft oder enger Berufsgrupp ?	-1-	-2-	-3-

B 14.

Attention Enquêteur : Cette question s'adresse uniquement aux ménages composés de plusieurs groupes. Si le ménage comprend un seul groupe, passer tout de suite au Questionnaire A.

Le fait de vivre ensemble, vous-même et les autres groupes du ménage, vous procure-t-il des avantages pour...
 Dass dir zesammenliewt (ér Grupp an di aner Gruppen vum Stöd) brengt dôt iech Virdéler fir...

	Aucun Kén	Quelques-uns Puer	Beaucoup Vill
- Payer le logement d'Wunnkäschten zu droen	-1-	-2-	-3-
- Payer les charges d'Chargen ze bezuelen	-1-	-2-	-3-
- Payer l'alimentation d'lessen ze bezuelen	-1-	-2-	-3-
- Garder les enfants d'Kanner ze versuergen	-1-	-2-	-3-
- Prendre en charge les travaux ménagers den Haushalt	-1-	-2-	-3-
- Exercer une activité professionnelle E Beruf anzeüben (dobaussen ze schaffen)	-1-	-2-	-3-
- Avoir des loisirs Freizeit ze hun	-1-	-2-	-3-
- Autres avantages Aner Virdéler	-1-	-2-	-3-

CALENDRIER DES EVENEMENTS IMPORTANTS

WICHTEG EREEGNËSSER

D 1 Pourriez-vous nous dire, si, depuis avril 1985, l'un des événements suivants est arrivé à M. ?

Waat ass mam M. geschitt seit dem Abrël 1985 ?

	Non	Oui, à quelle période ?											
		M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.	J.	F.	M.	A.
M a été absent du ménage (ne pas compter les vacances) <u>War den M. abwesend vun doheem (d'Vakanzen zielen nët)</u>	<input type="checkbox"/>												
M. a interrompu son activité professionnelle ou scolaire pendant une semaine au moins pour raisons de santé <u>Den M. huet seng Schaff oder Schoul op d'manst eng Woch ennerbrach wéinst Gesondheetsprobleemer</u>	<input type="checkbox"/>												
M. a eu un accident <u>Den M. haat een Onfall</u>	<input type="checkbox"/>												
M a été hospitalisé <u>Den M. war am Spedool</u>	<input type="checkbox"/>												
M a changé d'employeur <u>Den M. huet d'Schaff gewiesselt</u>	<input type="checkbox"/>												

FORMATION

D 2 M. suit-il actuellement une formation scolaire ou un stage de formation professionnelle ?
Mécht den Ament den M. eng Schoulbildung oder e Stage fir Berufsbildung mat ?

oui non → Enq : Passer à D 7
-1- -2-

D 3 Dans quel type d'enseignement se trouve M. ?

A waat fir enger Schoulgattung ass hién ?

- 1- Enseignement secondaire général
- 2- Lycée technique filière I
- 3- Lycée technique filière II
- 4- Lycée technique filière III
- 5- Enseignement supérieur non-universitaire
- 6- Enseignement supérieur universitaire
- 7- Cours du soir

D 4 Dans quel établissement se trouve M. ?

A waat fir engem Gebei ass hién ?

Code :

D 5 Dans quelle section se trouve M. ?

A waat fir enger Sektioon ?

Code :

D 6 En quelle année se trouve M. ?
A waat fir enge Schouljoer ?

Code :

ANCRAGE

D 7 Epreuve-t-il des difficultés à parler :
Huet den M. Schwiregkeeten fir eng vun dese Sproochen ze schwetzen :

	Aucune Keng	quelques-unes munneg	beaucoup vill
le français Franséisch	-1-	-2-	-3-
le luxembourgeois Lëtzebuergesch	-1-	-2-	-3-
l'allemand Deitsch	-1-	-2-	-3-

D 8 Epreuve-t-il des difficultés à comprendre :
Huet den M. Schwiregkeeten fir eng vun dese Sproochen ze verstoen ?

	Aucune	quelques-unes	beaucoup
le français	-1-	-2-	-3-
le luxembourgeois	-1-	-2-	-3-
l'allemand	-1-	-2-	-3-

SANTE

D 9 Depuis le début de l'année, combien de fois M. a-t-il été

- chez le médecin
- chez le dentiste

Vum Ufank vun Joer un, wéi oft war den M. - bei den Dokter
- bei den Zenn Dokter

TABEAU D'ORIENTATION

D 10

Activité principale de M. <i>Haaptbeschäftegung vum M.</i>	D'avril 1985 à avril 1986												suivant situation en avril 86
	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	AVRIL '86	
<p>M. est <i>Den M. ass</i></p> <p>1. pensionné pour raison d'invalidité <i>pensionnéiert well hién invalid ass</i></p> <p>2. retraité d'une activité professionnelle, bénéficiaire d'une pré-retraite, retiré des affaires <i>kritt eng Pensioun, eng pré-retraite, well hién geschaffthuet oder sech vum Geschäftsléwen zreckgezunn huet</i></p> <p>3. touche une pension de survie <i>kritt eng Witwerent</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	↓ Poser les questions D 11 à D 13
<p>4. travaille au moins 10 h/semaine <i>schaft wéinegstens 10 Stonnen d'Woch</i></p> <p>5. est en congé de maladie de courte durée <i>ass fir eng kurz Zäit krankgemeld</i></p> <p>6. est en congé de maladie de longue durée <i>ass fir eng laang Zäit krankgemeld</i></p> <p>7. est en apprentissage <i>ass an der Léier</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	↓ Poser les questions D 14 à D 26 et question D 30
<p>8. cherche un emploi. Il est inscrit à l'agence pour l'emploi <i>sicht eng Aarbecht. Hién ass am Arbeitsamt ugemeld</i></p> <p>9. cherche un emploi. Il n'est pas inscrit à l'agence pour l'emploi <i>sicht eng Aarbecht. Hién ass net am Arbeitsamt ugemeld</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	↓ Poser les questions D 27 à D 30
<p>10. s'occupe principalement du ménage <i>bekëmmert sech haauptsächlech am den Haushalt</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	↓ Passer à la question D 31
<p>11. M. est dans une autre situation <i>Den M. ass an enger anerer Situatioun</i></p> <p>ex. - service militaire obligatoire <i>(Militärdéngscht)</i></p> <p>Préciser de quoi il s'agit <i>Präzis ugin am waat et geet</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	↓ Passer à la question D 31

R E T R A I T E S
DÉI PENSIONNÉIERT

Enq : Concerne les personnes qui ont répondu
1, 2 ou 3 au tableau d'orientation

D 11 Bénéficiez-vous actuellement ...

Kënnst Dir fir de Moment op d'Hëllef
Zielen vun...

- de l'aide d'une aide familiale
engem(r) aide familial(e)
- de l'aide d'une infirmière à domicile
Krankeschwëster déi bei Iech heem kënnst
- d'un(e) kinésiste
engem(r) kinésiste
- d'une pédicure
enger pédicure
- d'un service de repas sur roues
kritt Dir d'Iessen heembruecht

	oui	non
	-1-	-2-
	-1-	-2-
	-1-	-2-
	-1-	-2-
	-1-	-2-

D 12 Avez-vous dans votre entourage, quelqu'un qui pourrait prendre soin de vous, au cas où vous tomberiez gravement malade ?

Wann Dir schwéier krank géift gin, géif gen sech ëm Iech bekëmmern ?

De qui s'agit-il ?

Wien ass daat ?

1. Votre conjoint
Ère Mann oder Fra
2. Vos enfants
Èr Kanner
3. Un autre membre de la famille
Een anere vun der Familjen
4. Un voisin ou des amis
E Nooper oder Frënn ?

non
-2-

A quelle solution auriez-vous recours ?

Wéi eng Léisung géingt Dir sichen ?

1. Vous demanderiez que le médecin vous hospitalise
Géift Dir froen fir an d'Klinik
2. Vous feriez appel à une maison de retraite
Géift Dir froen fir an en Altersheim
3. Vous resteriez chez vous et vous vous débrouilleriez seul(e)
Géift Dir versichen eleng eens ze gin
ouni d'Hëllef vun anere Leit ?

D 13 A côté de votre retraite, avez-vous encore une occupation professionnelle ?

Schafft Dir beruflech nach eppes niawt érer Pensioun ?

oui
-1-

non
-2-

ENQUÊTEUR: PASSER IMMÉDIATEMENT A D31

M. EXERCE UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE EN AVRIL 1986

DEN M. ASS BERUFLECH TÄTEG AM ABRËL 1986

Eng : Concerne les personnes qui ont répondu 4, 5, 6, 7 au tableau d'orientation

D 14 Quelle est la profession de M. ?

Waat ass äre Beruf ?

Décrivez ici son travail. Que fait-il concrètement chaque jour ?

Seng Aarbecht beschreiwen. Waat mécht den M. all Daach konkret ?

Eng : Donner le plus de précision possible à la description de la profession "Travail dans un bureau" ne suffit pas. Que fait-il au bureau ? "Employé CFL" ne suffit pas. Que fait-il à la CFL ? "Ouvrier d'usine" est insuffisant. Que fait-il à l'usine ?

D 15 Combien d'heures de travail M. fait-il par semaine ?

Wivill Stonnen pro Woch schafft hién ?

D 16 Arrive-t-il à M. de faire des heures supplémentaires ?

Mécht den M. och alt Iwwerstonnen ?

NAP (indépendant)	Jamais	Parfois	Souvent
<u>Freie Beruff</u>	<u>Nii</u>	<u>Heiansdo</u>	<u>Oft</u>
-8-	-1-	-2-	-3-

Combien d'heures supplémentaires, M. a-t-il fait durant le mois d'avril 1986 ?

Wivill Iwwerstonnen während dësem Mount (Abrël 1986)

Comment cela se passe-t-il pour les heures supplémentaires de M. ?

Waat geschitt mat dësen Iwwerstonnen vum M. ?

	OUI	NON
Elles sont payées <u>Si gin bezuelt</u>	-1-	-2-
Elles sont récupérées <u>Si gin noogeholl</u>	-1-	-2-

D 17 Dans votre entreprise, y a-t-il des risques que vous perdiez votre emploi ? (Indépendant : Que pensez-vous de la marche de vos affaires ? Elles marchent ...)

Besteet eng Gefoor an ärem Betriib dass Dir äh Platz kënn verléieren ?
(Fir deen deen an engem freie Beruff steet, froen véi d'Geschäft geet ?)

Très gros risques (très mal)	Gros risques (mal)	Peu de risques (bien)	Aucun risque (très bien)
<u>Ganz grouse Risiko</u> (<u>ganz schlecht</u>)	<u>Grouse Risiko</u> (<u>Zimlech schlecht</u>)	<u>Wéineg Gefoor</u> (<u>Zimlech gudd</u>)	<u>Keng Gefoor</u> (<u>Ganz gudd</u>)
-1-	-2-	-3-	-4-

D 18 Durant le mois d'avril 1986, pendant combien de jours, M. a-t-il été absent de son travail?
(pour raison de grève, non-emploi, chômage technique, intempéries, maladie, accident, congés ...)

Während desem Monat April 86, wievill däg huert den M. nüt geschallt? (heng Arbacht, streik, chômage, schlecht wieder, krankheit, Unfall, congé ...)

Nombre de jours:

D 19 Quel est le coût de transport mensuel, domicile-travail, qui est à charge de M. ... (qui reste à charge de M. après déduction de ce que lui rembourse, le cas échéant, son employeur)?

Wievill koscht den Transport hien fir an seng Schaff ze goen? Wievill bleift him nach so bezuelen d'gesin
wann dem wat hien eventuell erem bezuelt kreit)?

Fr/mois

D 20 M. a-t-il déjà été interrogé, l'an passé ?

War hien schon dät lescht Jaer gefrôt sin?

OUI → Passer à D21

NON → Enq. Passer à D22

- 1 -

- 2 -

D 21 Depuis le mois d'avril 85, des changements sont-ils intervenus dans la situation professionnelle de M.?

Seit dem April 1985, huert eppes sech geännert wat seng Arbacht betrëfft?

OUI → Passer à D22

NON → Enq. Passer à D25

- 1 -

- 2 -



Attention enquêteur: Les questions suivantes s'adressent uniquement mais absolument aux personnes qui n'ont pas été interrogées l'année passée et aussi aux personnes qui ont connu des changements professionnels.

Opgepasst: Die next Froen sin nemmen geduecht, mé dann absolument fir d'ei leit, d'ei dät lescht Jaer net gefrôt gin sin an och fir d'ei die de Beruf gewiesselt hun.

D 22 Sa profession, M. l'exerce-t-il ...

<p><u>à son compte</u></p> <p>-1-</p> <p>(agriculture, commerce, profession libérale)</p> <p><u>est-il exploitant ou coexploitant agricole ?</u></p> <p>-2- Non (passer à D 23)</p> <p>-1- Oui</p> <p>Quelle est la superficie totale de l'exploitation ?</p> <p>..... Ha</p> <p>Quelle est la superficie utilisée ?</p> <p>..... Ha</p>	<p><u>comme salarié</u></p> <p>-2-</p> <p>est-il</p> <p>-1- ouvrier</p> <p>-2- employé</p> <p><u>est-il lié à son employeur par un contrat ?</u></p> <p>-1- Division anti-crise chômeur mis au travail</p> <p>-2- Sans contrat</p> <p>-3- Engagement temporaire à durée déterminée</p> <p>-4- Engagement définitif contrat à durée indéterminée</p> <p>-5- Fonctionnaire</p> <p>-9- NSP</p> <p><u>M. travaille-t-il pour ...</u></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 15%;">une commune</td> <td style="width: 15%;">l'état</td> <td style="width: 25%;">une organisation internationale CEE/OTAN</td> <td style="width: 25%;">une entreprise privée</td> <td style="width: 10%;">CFL</td> <td style="width: 10%;">Autre préciser</td> </tr> <tr> <td>-1-</td> <td>-2-</td> <td>-3-</td> <td>-4-</td> <td>-5-</td> <td>-6-</td> </tr> </table>	une commune	l'état	une organisation internationale CEE/OTAN	une entreprise privée	CFL	Autre préciser	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-	<p><u>comme aidant/aide</u></p> <p>-3-</p> <p>familial (en aidant un membre de sa famille sans être salarié)</p> <p><u>Enq : Passer à D 23</u></p>
une commune	l'état	une organisation internationale CEE/OTAN	une entreprise privée	CFL	Autre préciser									
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-									

D 23 Pouvez-vous me décrire l'activité de l'établissement dans lequel M. travaille ?

- 1- Agriculture
- 2- Energie et eau
- 3- Extraction et transformation de minéraux, chimie
- 4- Industrie transformatrice de métaux
- 5- Autres industries manufacturières
- 6- Bâtiment et génie civil
- 7- Commerce, hébergement et réparations
- 8- Transport et communications
- 9- Banques et services financiers
- 10- Autres services

D 24 A quelle date, M. a-t-il commencé ...

s'il est salarié : à travailler pour l'entreprise qui l'emploie ?

s'il est indépendant : à diriger cette affaire ?

Année :

Mois :

Enq : Les questions suivantes sont à poser à tous.

D 25 Dans cette entreprise, combien de personnes sont employées ?

Wivill Leit sin an dësem Betriib beschäftegt ?

- 1- une personne
- 2- de deux à dix personnes
- 3- de 11 à 100 personnes
- 4- de 101 à 1000 personnes
- 5- plus de 1000 personnes

D 26 M. a-t-il une activité professionnelle accessoire ?

Huet den M. eng beruflech Niévebeschäftegung ?

OUI NON → Enq : Passer à D 30
-1- -2-

a. combien cela représente-t-il en moyenne par semaine ?

Wivill Stonnen Arbeit bedeit se durchschnittlech an enger Woch ?

..... heures/semaine

Enq : Prendre le mois d'avril
comme référence

b. Cette activité secondaire, M. l'exerce-t-il ...

Ass dëss Niévebeschäftegung vum M. ...

à son compte	comme salarié	comme aide/aidant familial
op säi Kont	fir e Loun	als Hëllef doheim oder an Familjebetrib
-1-	-2-	-3-

c. Décrivez cette activité

Beschreiw dëss Beschäftegung

d.M. a-t-il la possibilité de développer cette activité au point qu'elle puisse devenir si cela s'avérait nécessaire, son activité principale ?

Huet den M. d'Méiglechkeet dëss Beschäftegung auszebauen, esou dass se kann, wann et néideg wiir, seng Haaptbeschäftegung gin.

Pas du tout	Oui, à long terme	Oui, à moyen terme	Oui, à court terme
<u>Guer nët</u>	<u>Jo, op laang Sicht</u>	<u>Jo, Mëttelfristeg</u>	<u>Jo, kurzfristeg</u>
-1-	-2-	-3-	-4-

Enq : Passer à D 30

M. EST A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI
DEN M. SICHT ENG AARBECHT

Eng : Concerne uniquement les personnes qui ont répondu "8 ou 9" du tableau d'orientation

D 27 Pourriez-vous nous dire si, dans le cas de M., l'un des éléments suivants a (est) été un obstacle pour trouver un emploi :

Huet eng vun de folgenden Ursaachen den M. behënnert fir eng Schaff ze fannen ?

	OUI	NON
- sa qualification (insuffisante ou non-demandée) <u>seng Ausbildung (ongenügend oder nët gefroot)</u>	-1-	-2-
- son âge (trop jeune ou trop vieux) <u>säin Alter (ze jonk oder ze aal)</u>	-1-	-2-
- son sexe <u>säin Geschlecht</u>	-1-	-2-
- sa situation familiale (ex.: la garde d'un enfant) <u>Säin Familjeverhältnës</u>	-1-	-2-
- autres raisons (préciser ...) <u>saner Ursaachen</u>	-1-	-2-

D 28 Depuis que vous êtes sans emploi, quelles sont les démarches que vous avez faites en vue de retrouver un emploi ?

Waat hut Dir ënnerholl fir eng nei Aarbecht ze fannen zënter dass dir ouni Schaff sit ?

M. s'est ...	OUI	NON
- inscrit à l'agence pour l'emploi <u>beim Arbeitsamt gemellt</u>	-1-	-2-
- inscrit dans une agence de travail temporaire <u>bei enger Privatagence gemellt</u>	-1-	-2-
- a fait des démarches directes auprès d'employeurs <u>ass direkt bei de Patron froe gangen</u>	-1-	-2-
- a fait passer une annonce dans un journal ou sur un tableau d'affichage <u>huet eng Annonce opginn</u>	-1-	-2-
- a répondu à des offres d'emploi publiées dans des journaux ou sur des tableaux d'affichage <u>huet op Annoncen geäntwert</u>	-1-	-2-
- a cherché par des relations personnelles <u>huet durch Privatrelatiounen gesicht</u>	-1-	-2-
- a été conseillé ou envoyé chez des employeurs par l'agence de l'emploi <u>ass virgeschloen oder bei de Patron gescheckt gin vum Arbeitsamt</u>	-1-	-2-

D 29 A combien évaluez-vous le coût de ces démarches au cours du mois d'avril 1986 ?

Wivill hut Dir dabei ausginn am Laaf vun dësem Mount (Abrël 1986) ?

PROJETS PROFESSIONNELS

BERUFLECH PROJËEN

Enq : Concerne tous ceux qui ont répondu "4, 5, 6, 7, 8, 9, 10" au tableau d'orientation

D 30 Avez-vous essayé ou entrepris de vous installer à votre propre compte depuis le mois d'avril 1985 ?

Hut Dir versicht oder ugefaangen Iech selbständig ze maachen zënter dem Mount Abrël 1985 ?

- OUI
-1-
- a. Etait-ce / Est-ce
- 1- dans une profession libérale
an engem Fräiberuff
 - 2- comme commerçant
an engem Geschäft
 - 3- comme artisan
an engem Handwierk
 - 4- comme chef d'entreprise
als Betriebschef
 - 5- comme associé dans une nouvelle entreprise
als Partner an engem neie Betriib

NON
-2-

Avez-vous l'intention de vous mettre à votre propre compte au cours de l'année

Denkt Dir drun Èren eegenen Betriib op d'Been ze setzen (an dësem Joer) ?

b. Avez-vous dû abandonner ce projet ?
Hut Dir dëse Plang wassen op gin ?

OUI -1-	NON -2-
<u>Pour quelles raisons</u>	<u>A quels moyens financiers avez-vous fait appel ?</u>
-1- à cause de problèmes financiers	-1- à des moyens personnels
-2- à cause de problèmes administratifs	-2- à des moyens familiaux
-3- à cause de problèmes personnels	-3- à des emprunts
-4- autres	-4- autres moyens

OUI NON
-1- -2-

→ Enq : Passer à D 31

CURRICULUM

Eng : Concerne uniquement les personnes qui n'ont pas été interrogées l'an passé. Nënne fir déi, déi daat lescht Joer nēt gefroot si gin.

D 32 Quelle formation scolaire et professionnelle, M. a-t-il terminée ?
Maat fir eng Schoul a beruflech Ausbildung huet den M. bis zum Schluss matgemaach ?

D 33 A la suite de ses études, M. a-t-il suivi une formation professionnelle complémentaire ou de reconversion ?
No sänge Studien, huet den M. nach eng weider Berufsausbildung oder Embildung matgemaach ?

OUI NON
-1- -2-

D 34 A quel âge M. a-t-il commencé son activité professionnelle ?
Mat véi engem Alter huet den M. ugefaangen ze schaffen ?
à ans

D 35 Quel est le premier emploi que M. a occupé (pour gagner de l'argent) ?
Maat waar seng éischt Aarbecht (fir Geld ze verdéngen) ?
Décrire en quelques mots :

Eng Si M. travaille actuellement, passer à D 38.

D 36 Quel est le dernier emploi que M. a exercé ?
Maat waar seng lescht Aarbechtsplaatz ?

D 37 A quel âge a-t-il cessé son activité professionnelle ?
Bei véi engem Alter huet den M. opgehaalen beruflech ze schaffen ?
à ans

D 38 A l'époque où M. a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université, quelle était la profession de son père ou de la personne qui s'occupait de lui (en cas d'absence du père)
Zu dër Zäit wou den M. an der Schoul oder op der Uni opgehaalen huet, waat war de Beruf vun sengem Papp oder vu sengem Stellvertreider.

-8- Décédé (Gestuewen)
-9- N.S.P. (Wees et nēt)

D 39 Depuis sa naissance, M. a-t-il changé de nationalité ?
Huet den M. zënter senger Gebuert, d'Nationalitéit geännert ?
OUI NON Eng : Passer à D 42
-1- -2-

D 40 Quelle était sa première nationalité ?
Maat waar seng éischt Nationalitéit ?

D 41 En quelle année, M. a-t-il changé de nationalité ?
A waat fir engem Joer, huet den M. d'Nationalitéit geännert ?

19

D 42 Quel est le niveau de formation de la mère de M. ?
Wéi eng Schoulen huet dem M. seng Mamm gemaacht ?

- 1- Primaire
- 2- Secondaire
- 3- Supérieur (Université etc.)

D 43 Au moment où M. a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université, sa mère travaillait-elle ?
Zu där Zäit wou den M. an der Schoul oder op der Uni opgehaalen huet, huet seng Mamm geschafft ?

OUI	NON
-1-	-2-

D 44 M. a-t-il des enfants qui ne vivent pas avec lui ?
Huet den M. Kanner déi nēt bei him wunnen ?

Combien ?
Wivill ?

D 45 Combien M. a-t-il de frères et soeurs (y compris ceux qui seraient décédés) ?
Wivill Bridder a Schwësteren huet den M. (och déi déi schon gestuerwen sin) ?

D 46 Depuis combien d'années M. habite-t-il dans cette commune ?
Seit wivill Joer schon wunnt den M. an dëser Gemeng ?

ans

NUMERO DU MENAGE :

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL
SIMPLIFIE
" C "

Concerne les membres du ménage de moins de seize ans et ceux de plus de seize ans n'ayant jamais interrompu leur scolarité durant plus d'un an.
Les apprentis qui travaillent chez un patron auront un "D" complet.

Déi vereinfacht Ëmfro "C" betrëfft
- déi déi manner ewéi 16 Joer hun
- déi déi méi aal ewéi 16 Joer sin an hir Schoul nët méi ewéi 1 Joer laang ënnerbrach hun.
Fir d'Léierjongen an d'Léiermeedercher déi bei engem Patron schaffen (agestalt sin) soll een déi komplett Ëmfro "D" ubrëngen.

RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS :

Prénom de la personne concernée par le questionnaire

A remplir par l'enquêteur après l'enquête:

- Numéro de la personne dans le tableau familial :
- Numéro de son groupe "B"
- Relation au C.M.:
- Etat civil :
- N° du père (si présent dans le ménage) :
- N° de la mère (si présente dans le ménage):
- N° du conjoint légal, "époux, se", "ami,e" (si couple) :
- Cette personne a-t-elle déjà été interrogée l'an passé ?

Non
-2-

Oui
-1-

→ Numéro d'identification
1985 :
Mén. Gr. ind.

sera rempli par le CEPS à la remise du questionnaire.

Numéro individuel

C 3 Dans quel établissement se trouve-t-il ?

A waat fir engem Gebei ass hién ?

Code :

C 4 Dans quelle section se trouve M. ?

A waat fir enger Sektoun ?

Code :

C 5 Dans quelle année se trouve M. ?

A waat fir engem Schouljoer ?

Code :

C 6 A combien s'élèvent les frais de scolarisation de M. par mois ?

(livres, minerval, internat ...)

Wéi héich sin, pro Mount, d'Schoulkäschten fir den M. ?

(Bicher, Minerval, Internat ...)

Flux. / mois

Eng : Si M. est soigné dans un établissement spécialisé : Poser la question : "Que reste-t-il encore personnellement à votre charge après déduction des interventions extérieures ?"

Eng : Wann den M. enzwouch versuergt oder soignéiert gëtt, soll d'Fro esou gestallt gin : "Waat bleift Iech nach perséinlech ze bezuelen wann Dir daat ofgezunn hutt waat Dir erëm bezueit kritt ?"

SANTE

C 7 Depuis le début de l'année, combien de fois M. a-t-il été ? ...

Ewéi oft war den M. vum Ufank vum Joer un ? ...

- Chez le médecin

Bei den Dokter

--	--

- Chez le dentiste

Bei den Zennokter ?

--	--

LANGUES

C 8 M. éprouve-t-il des difficultés à parler

Huet den M. Schwiiregkeeten fir eng vun dese Sproochen ze schwetzen ?

	aucune keng	quelques-unes munneg	beaucoup vill
le français <u>Franséisch</u>	-1-	-2-	-3-
le luxembourgeois <u>lëtzebuergesch</u>	-1-	-2-	-3-
l'allemand <u>Deitsch</u>	-1-	-2-	-3-

C 9 M. éprouve-t-il des difficultés à comprendre
Huet den M. Schwiregkeeten fir eng vun dëse Sproochen ze verstoen ?

	Aucune Keng	Quelques-unes Munneg	Beaucoup Vill
Français	-1-	-2-	-3-
Luxembourgeois	-1-	-2-	-3-
Allemand	-1-	-2-	-3-

REVENUS

C 10 M. touche-t-il l'un des revenus suivants ?
Huet den M. och een vun deenen folgenden Akommen ?

	Quel en est le montant ? <u>Wéi héich ass dëse Revenu ?</u>	Reçoit-il cet argent <u>Kritt den M. dëst Akommen</u>
Pension d'orphelin <u>Weiserent</u>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Argent de poche <u>Täschegeld</u>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Bourse d'études <u>Subsid fir Studien</u>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

Chapitre 2

LA FORMATION DES ENQUETEURS EN 1986

2.1 Le groupe d'enquêteurs

Le groupe d'enquêteurs se compose de 47 personnes dont 18 avaient déjà participé à la collecte des données en 1985.

Les nouveaux enquêteurs ont répondu à une offre d'emploi parue dans la presse. D'autres nous ont contactés sur recommandations d'anciens enquêteurs.

Nous avons eu un entretien individuel de sélection de façon à pouvoir compter sur des collaborateurs compétents pour cette partie importante et délicate de l'étude.

2.2 La formation des enquêteurs

Plusieurs dates pour les séances de formation ont été proposées aux enquêteurs retenus lors de la sélection. Chacun était invité à s'inscrire pour une séance de formation.

Nous avons ainsi constitué quatre groupes :

- trois groupes de nouveaux enquêteurs
- un groupe d'anciens enquêteurs.

(Certains enquêteurs indisponibles lors des séances de formation ont reçu une formation individuelle).

Nous avons souhaité distinguer les anciens et les nouveaux enquêteurs pour plusieurs raisons : tout d'abord, afin de permettre aux nouveaux enquêteurs de recevoir une formation plus approfondie et de ne pas être d'emblée écrasés par les anciens; ensuite, pour permettre aux anciens de se retrouver et d'échanger leurs expériences sans lasser les nouveaux.

Chaque séance de formation durait une demi-journée. Ceci peut sembler court au regard de la quantité d'informations à donner. Cela s'avère, néanmoins, assez long compte-tenu de la capacité d'attention du groupe.

Cette année, contrairement à 1985 où la formation fut à la fois dense et complexe, nous avons souhaité limiter le contenu des séances de formation aux informations de base, sans étendre aux détails. Nous voudrions assurer à chaque enquêteur un suivi qui lui garantira une formation adaptée aux difficultés qu'il rencontre. (Ce mouvement avait déjà été entamé en fin de collecte 1985.)

A cette fin, nous avons remis à chaque enquêteur un nombre limité d'adresses (10). Avant d'en recevoir davantage, chaque enquête devra être contrôlée.

Le contenu des séances de formation a été, par contraste avec 1985, construit entièrement sur des exemples concrets. (Un questionnaire complété a été ajouté aux consignes).

Ont été abordés principalement :

- la notion de ménage
- les liens familiaux
- les tableaux d'orientation
- les calendriers
- les groupes de revenus.

Une notion tout à fait centrale de la formation en 1986 a été la notion de changement.

Principe fondamental de l'étude, il était essentiel de le développer pour les enquêteurs; le changement, c'est pour les enquêteurs :

- les entrées et sorties du ménage
- les nouveaux ménages et leurs adresses
- les déménagements
- les questions de transition avec les sauts logiques
- la période de référence de l'étude.

Place a été faite aussi dans cette formation à une réflexion sur l'étude et la fonction d'enquêteur avec les devoirs qui s'y rattachent (discrétion, ...).

2.3 Les consignes aux enquêteurs

Les explications relatives au questionnaire ont été consignées dans une petite brochure remise à chaque enquêteur. Cette brochure, d'une écriture plus simple qu'en 1985 se devait d'être courte. Nous nous garantissions ainsi qu'elle serait davantage lue par les enquêteurs. De plus, un grand nombre de consignes a été intégré au questionnaire dans des encarts réservés à cet effet.

Nous reproduisons ici le texte de ces consignes. Il importe de noter que leur objectif premier est d'être une ligne de conduite pour les enquêteurs.

ANNEXE B :

CONSIGNES AUX ENQUETEURS

Avant-propos

a. Au sujet des adresses

Vous allez recevoir cette année les adresses où nous avons trouvé les ménages l'an passé.

IL EST INDISPENSABLE D'INTERROGER LES MEMES FAMILLES QUE L'AN PASSE

Si la personne, dont vous avez le nom, ne se trouve plus à l'adresse qui vous a été renseignée, demandez si à cette adresse se trouvent des personnes qui faisaient partie du ménage de la personne dont vous avez l'adresse.

- Si c'est le cas, interrogez ces personnes.

Pour la personne qui est partie, vous suivrez les consignes données dans le questionnaire.

- Si ce n'est pas le cas, renseignez-vous de toutes les façons possibles pour retrouver le ménage interrogé l'an passé.

Je vous recommande vivement de nous en parler si vous avez un problème de ce genre.

b. A qui faudra-t-il poser les questions ?

Il est recommandé d'interroger le chef de ménage ou son conjoint.

c. Les documents du questionnaire

1. Le tableau de composition familiale suivi d'une page concernant les changements intervenus dans le ménage.
2. Le questionnaire individuel simplifié 'C' (jaune pâle)
3. Le questionnaire individuel complet 'D' (vert)
4. Le questionnaire du groupe de revenus 'B' (bleu)
5. Le questionnaire ménage 'A' (jaune or)
6. La fiche enquêteur.

d. Dans quel ordre faut-il administrer les questionnaires et à qui s'adressent les différents documents ?

Vous commencerez par compléter le tableau familial.

Ce tableau vous orientera pour tous les autres questionnaires.

Il vous renseignera sur le type de questionnaire individuel à administrer à chacun membre du ménage.

Il vous renseignera aussi sur le nombre et la composition des groupes de revenus dans le ménage.

Vous terminerez l'interview par des questions s'adressant à l'ensemble du ménage.

1. ----->	2. ----->	3. ----->	4.
Tableau familial	Questionnaires individuels (autant qu'il y a de personnes dans le ménage)	Questionnaires Groupes de Revenus (autant qu'il y a de groupes)	Questionnaire Ménage (un seul par ménage)

1. Comment remplir le tableau de composition du ménage?

Ce tableau est un document très important pour l'étude.

Veillez à le remplir le plus exactement possible.

Gardez-le sous les yeux pour la suite de l'interview.

Après une introduction dans laquelle vous aurez expliqué les objectifs de l'étude, les raisons de votre visite... il y aura lieu de faire le relevé de toutes les personnes, présentes ou non qui habitent dans le logement.

(Il est possible d'habiter dans le logement tout en étant temporairement absent -p.ex. un étudiant à l'étranger, une personne hospitalisée, une personne qui travaille à l'étranger...).

Vous commencerez cette liste par le chef de ménage.

Le chef de ménage doit être un adulte (18 ans et plus).

Habituellement, vous prendrez comme chef de ménage, celui que la personne interrogée vous désignera comme tel.

Si un problème se pose pour choisir le chef de ménage, suivez les règles suivantes :

Qui peut être choisi comme chef de ménage (C.M.) ?

Le C.M. doit nécessairement être âgé de 18 ans au moins et peut être:

- a) un mari légal, ou
- b) un "compagnon" dans un couple (non marié) formé depuis plus d'un an, ou
- c) la femme qui n'a pas de mari ou de "compagnon", ou
- d) la femme si celle-ci vit avec un "ami" depuis moins d'un an,

ou

- e) une femme mariée dont le mari vit dans le ménage mais se trouve dans une situation d'incapacité (sénile, handicapé, maladie grave, alcoolique, etc.); dans une telle situation, c'est la femme qui assume -en fait- les fonctions de C.M. et qui tient généralement la famille "soudée"; ou,
- f) dans des cas rares, une femme qui -dans un couple non-marié- refuse à son compagnon de titre de C.M.

En conséquence, dans les couples mariés, le C.M. sera presque toujours le mari. Dans les situations de couples non-mariés, vous devez prendre en considération la durée du couple en question :

- si le couple existe depuis plus d'un an, ce sera l'homme qui sera presque toujours le C.M.;
- si le couple existe depuis moins d'un an, prenez pour C.M. la personne qui vous est désignée comme telle; mais il est recommandé, dans ce cas, de choisir comme C.M. de préférence la personne qui gagne le plus d'argent ou celle qui paye le loyer ou qui est propriétaire du logement.

Comment résoudre les situations inhabituelles ?

1. Si le ménage est composé d'adultes de sexe différent plusieurs cas peuvent se présenter :

1.1. Ces personnes ont, entre elles, un lien de parenté, mais ne forment pas un couple.

Ex.1 Une mère qui vit avec son fils.

Ex.2 Un père qui vit avec sa fille.

Le chef de ménage sera, de préférence, la personne qui paye le loyer ou qui est propriétaire du logement.

Il faudra, ensuite, spécifier la relation de parenté des autres membres du ménage par rapport au C.M. : "mère du C.M." ou "fille du C.M.", etc.

1.2. Ces personnes sont mari et épouse, mais le mari se trouve en situation d'incapacité.

Le C.M. sera l'épouse et le mari sera signalé comme "mari du C.M."

1.3. Ces personnes n'ont, entre elles, aucun lien de parenté mais ne forment pas un couple.

Ex.3 Un homme et une femme qui partagent la même unité de logement pour diminuer leurs charges respectives.

Dans un tel cas, le C.M. sera la personne qui est propriétaire ou locataire en titre du logement.

L'autre adulte sera codé comme "autre non apparenté", dans le tableau de composition du ménage.

2. Si le ménage est composé d'adultes du même sexe

2.1. Ces adultes sont apparentés et ne forment pas un couple

Ex.4 mère et fille
père et fils

Le C.M. sera la personne qui paye le loyer ou qui est propriétaire du logement.
L'autre adulte sera spécifié, dans le tableau de composition du ménage, par son lien familial au C.M. : "mère", "fille", "père", "fils", etc.

2.2. Ces adultes ne sont pas apparentés et ne forment pas de couple.

Ex.5 Deux hommes (ou deux femmes) partagent les frais du même logement.
Le C.M. sera celui (ou celle) qui paye le loyer ou qui est propriétaire du logement.
L'autre adulte sera spécifié comme "non apparenté" dans le tableau de composition du ménage.

2.3. Ces adultes ne sont pas apparentés et forment un couple.

La règle générale s'applique de la même manière. Si chacune de ces personnes se déclare locataire en titre ou propriétaire, prendre comme C.M. celui/celle qui nous est proposé(e). L'autre adulte sera codé comme "Ami" (ou "amie") du C.M. (en aucun cas, cet autre adulte ne peut être codé comme "époux" ou "épouse" du C.M.).

Colonne N° 2 : Lien avec le chef de ménage

Tous les membres du ménage sont définis par leur relation au chef de ménage.

Sur la première ligne, vous avez nécessairement le chef de ménage. Sur les lignes suivantes, vous noterez, pour toutes les personnes que vous avez relevées dans la première colonne, la relation qu'elles ont avec le chef de ménage. Dans la liste de la page suivante, vous trouverez tous les termes permettant d'enregistrer cette relation.

LISTE DES MOTS-CLEF CONVENANT POUR DESIGNER LE LIEN ENTRE LE C.M. ET
CHACUN DES MEMBRES DU MENAGE

Dans le tableau de composition du ménage, une colonne est réservée pour

- 1) identifier le C.M.
- 2) et ensuite enregistrer la relation qui existe entre ce C.M. et chaque autre membre du ménage.

Pour enregistrer cette relation, vous devrez -impérativement- vous limiter à utiliser -dans la liste- le mot qui convient :

No	MOT-CLEF	COMMENTAIRES
1	C.M. : chef de ménage	
2	Epouse	Il s'agit de l'épouse légitime du C.M.
3	"Epouse"	Il s'agit de la compagne du C.M. dans un couple non-marié qui existe depuis 1 an, au moins.
4	Amie ou ami du C.M.	Cette personne n'est pas mariée au C.M. mais vit en couple avec le C.M. depuis moins d'un an.
5	Fils ou fille du C.M.	Y compris les enfants adoptés.
6	Beau-fils ou Belle-fille	Il s'agit d'un enfant de l'épouse du C.M., mais pas du C.M. (Les enfants de l'"épouse" ou "amie" ne sont pas inclus ici : cf. No 7.).
7	"Beau-fils" ou "Belle-fille"	Il s'agit d'un enfant de l'"épouse" du C.M., mais pas du C.M. (Les enfants de l'amie ne sont pas inclus ici : cf no. 28).
8	Bru ou gendre	Cette personne est mariée à un enfant (ou beau-fils/ belle-fille) du C.M.
9	Fils ou fille adoptif(ve)	Il s'agit d'un enfant sans lien de parenté avec le C.M. mais à charge de celui-ci (ex : placement familial).
10	Frère ou soeur	Il s'agit d'un frère ou d'une soeur du C.M. On inclut ici les demi-frères/soeurs.
11	Beau-frère ou belle-soeur par mariage	Une telle personne est soit l'épouse/l'épouse d'un frère ou d'une soeur du C.M., ou le frère/la soeur de son épouse.
12	"Beau-frère" ou "belle-soeur", en vertu de la compagne du C.M.	Il s'agit des frères/soeurs de l'"épouse" du C.M. (les frères et soeurs de l'ami ou amie ne sont pas inclus ici, cf. No 33).
13	Père ou mère	Il s'agit des parents du C.M. (on inclut ici le 'beau-père' du C.M. dans le cas où il s'agit de l'époux de la mère du C.M., la mère du C.M. s'étant remariée).
14	Beau-père ou Belle-mère par mariage	Il s'agit des parents de l'épouse du C.M. (Les parents de la "compagne" ou "amie" ne sont pas inclus ici).
15	'Beau-père' ou 'Belle-mère' en vertu de la 'compagne' ou amis du C.M.	Ce sont les parents de l'"épouse", de l'ami/amie du C.M.



16	Petit-fils ou petite-fille	Ce sont les petits-enfants du C.M. ou de son épouse (les petits enfants de l'"épouse" ou de l'ami(e) ne sont pas inclus ici, cf. no 32).
17	Arrière-petit-fils ou arrière-petite-fille	Ce sont les arrière-petits-enfants du C.M. ou de son épouse. (Les arrière-petits enfants de l'"épouse", ami(e), ne sont pas inclus ici : ils sont repris au No 32).
18	Grand-père, grand-mère	Il s'agit d'un grand-parent du C.M. (y compris par remariage du grand-père, de la grand-mère).
19	Arrière grand-père, arrière grand-mère	Il s'agit d'un arrière-grand-parent du C.M. (y compris par remariage de l'arrière-grand-père/mère).
20	Grand-père ou grand-mère par rapport à l'épouse	Il s'agit d'un grand-parent de l'épouse du C.M., y compris par remariage du grand-père/de la grand-mère. (Les grands-parents de l'"épouse", ami, amie du C.M. ne sont pas inclus ici ; ils figurent sous la rubrique No 32).
21	Arrière-grand-père, arrière-grand-mère par rapport à l'épouse	Il s'agit des arrière-grands-parents (y compris par remariage d'un(e) arrière-grand-père/mère) de l'épouse du C.M. (Ne sont pas inclus ici les arrière-grands-parents de l'"épouse", ami(e) du C.M. ; ceux-ci sont repris sous le No 32).
22	Neveu ou nièce	Neveu ou nièce du C.M. Cette personne est le fils ou la fille d'un frère ou d'une soeur du C.M.
23	Neveu ou nièce par rapport à l'épouse	Neveu ou nièce de l'épouse du C.M. Ce sont les enfants d'un frère ou d'une soeur de l'épouse (les neveux, nièces de l'"épouse", ami(e) du C.M. ne sont pas inclus ici ; ils sont repris sous le No. 32).
24	Oncle ou tante	Ce sont des frères ou soeurs des parents du C.M.
25	Oncle ou tante de l'épouse	Ce sont les frères ou soeurs des parents de l'épouse (les oncles, tantes de l'"épouse", ami(e) du C.M. ne sont pas inclus ici ; ils sont repris sous le No 32).
26	Cousin, cousine	Il s'agit de l'enfant d'une tante, d'un oncle du C.M.
27	Cousin, cousine de l'épouse	Il s'agit de l'enfant de l'oncle/la tante de l'épouse (les cousins de l'"épouse", ami(e) du C.M. ne sont pas inclus ici, mais sous le No 32).
28	Fils, fille de l'ami, ou amie du C.M.	Il s'agit de l'enfant de l'ami(e) du C.M., mais pas du C.M. (les enfants de l'"épouse" ne sont pas inclus ici, mais figurent sous le No 7).
29	Mari	C'est le mari d'une femme mariée qui est C.M. (cas où le mari se trouve en situation d'incapacité).
30	REL-C.M.	Il s'agit d'une personne apparentée au C.M. mais qui ne figure pas dans l'une des rubriques précédentes (non comptées dans les Nos 1 à 29). Ex : grande-tante.
31	REL-EPOUSE	Il s'agit d'une personne apparentée à l'épouse (pas à l'"épouse" ou ami(e), mais qui ne figure pas dans l'une des rubriques précédentes (Nos 1 à 29). Ex : la grande-tante de l'épouse du C.M.
32	REL-COMPAGNE/GNON	Cette personne est apparentée à l'"épouse", à l'ami(e) du C.M., mais ne tombe pas dans l'une des catégories prévues plus haut (Nos 1 à 29). Ex : grands-parents, cousins, neveux/nièces, oncles/tantes et petits-enfants de l'"épouse", ami, amie.
33	NON-REL-C.M.	Ces personnes ne sont pas apparentées au C.M. dans le sens traditionnel. On peut inclure dans cette rubrique divers types d'ami(e)s du C.M. (ex : couple homosexuel), des personnes qui partagent ensemble le même logement mais qui n'ont pas de lien de parenté avec le C.M., les amis des enfants de la famille, etc.

Colonne N° 5 : Etat civil

Remarque : Pour les personnes mariées qui n'ont pas leur conjoint dans le tableau familial, demandez si ces personnes ne sont pas séparées de fait. Néanmoins, il est possible d'être marié et de ne pas avoir son conjoint dans le tableau. C'est notamment le cas pour les travailleurs étrangers dont le conjoint est resté au pays.

Les colonnes 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14

concernent un point important de notre étude : La détermination des groupes de revenus.

. LA NOTION DE "GROUPE DE REVENUS"

1. Définition générale

Dans cette étude, on entend par "*Groupes de revenus*" :

- une entité constituée -à l'intérieur du ménage- par un, plusieurs ou tous les membres de ce ménage, en fonction de certaines règles relatives au partage des revenus.

Un ménage peut ainsi être formé d'un seul groupe de revenus ou de plusieurs.

Cela dépend :

- tout d'abord, du nombre de membres qui ont des revenus dans le ménage (si une seule personne a des revenus, le groupe de revenus s'identifie au ménage) ;
- ensuite, de la manière dont les membres -disposant de revenus- règlent le partage de leurs revenus au sein du ménage.

2. La notion de solidarité au sein d'un ménage

(MÉNAGE = UN SEUL GROUPE DE REVENUS)

Dans la majorité des cas, les personnes qui appartiennent à un même ménage mettent largement en commun les ressources financières dont elles disposent. Ils font "caisse commune".

Cette "caisse commune" sert, en particulier, à payer les différentes dépenses ou charges financières auxquelles le ménage doit faire face (pour payer les "courses" du ménage, les frais relatifs au logement, etc.). De cette façon, on pourrait dire que les membres du ménage qui ont des revenus, prennent en charge -collectivement- les autres membres du ménage qui n'ont pas de revenus ou, alors, des revenus très faibles (ex: les enfants, un parent dont la pension de survie est modeste, etc.).

Dans l'étude présente, on considérera que cette pratique de mise en commun des revenus est -de toute façon- automatique en ce qui concerne le mari et son épouse².

En général, on dira qu'un ménage est constitué d'un seul groupe de revenus lorsque toutes les personnes qui ont des revenus personnels mettent en commun au moins la moitié de leurs revenus. Dans les ménages où l'on trouve une seule personne qui a des revenus personnels, il ne peut évidemment y avoir qu'un seul groupe de revenus.

3. Possibilité de plusieurs groupes de revenus au sein du ménage

(UN MENAGE = PLUSIEURS GROUPES DE REVENUS)

Dans les ménages où plusieurs personnes disposent de revenus personnels, on peut toutefois rencontrer un mode de gestion de ces revenus qui sera différent de celui de la "caisse commune".

Dès lors que cette pratique de la "caisse commune" ne s'applique pas à tous les membres du ménage qui ont des revenus, il faut s'attendre à ce que la composition du groupe de revenus soit différente de celle du ménage ; en d'autres mots, le ménage sera -dans de tels cas- formé de plusieurs groupes de revenus.

2. Cette décision est, ici, arbitraire et doit être suivie en toutes circonstances, y compris lorsqu'il apparaît que le mari et l'épouse ne font pas "trésorerie commune".

Exemple 1 : Imaginons le cas d'un ménage composé de trois membres

- + un homme, chef de ménage, qui a des revenus personnels
- + l'épouse du C.M., sans revenu
- + et le fils du C.M., qui a 25 ans, travaille et dispose donc de revenus personnels.

Si, dans ce ménage, le "fils" ne partage pas ses revenus avec ses parents, le ménage sera formé de 2 groupes de revenus:

- G.R. N° 1 : le C.M. + épouse
- G.R. N° 2 : le fils du C.M.

Dans cet exemple, l'identification des différents groupes de revenus est un problème simple à résoudre.

En pratique, on peut toutefois rencontrer des situations plus complexes où l'identification des groupes de revenus ne sera pas résolue aussi facilement.

Exemple 2 : Imaginons un ménage composé de quatre personnes

- + un homme, chef de ménage, qui a des revenus personnels
- + l'épouse du C.M., sans revenu
- + le fils du C.M., qui a 25 ans, travaille et dispose donc de revenus personnels
- + une femme, 22 ans, non apparentée au C.M., qui est l'amie du fils du C.M. et qui n'a pas de revenus personnels.

Dans ce ménage, le C.M. partage ses revenus avec son épouse, tandis que son fils partage les siens avec son amie.

Il y a donc, dans ce ménage, 2 groupes de revenus:

- G.R. N° 1 : C.M. + épouse
- G.R. N° 2 : fils du C.M. + amie du fils

Cet exemple illustre le fait suivant :

- deux personnes ont des revenus, mais ne les partagent pas;
- le partage se fait dans un sens différent, à savoir :
 - . le C.M. prend en charge son épouse,
 - . le fils du C.M. prend en charge son amie.

De telles situations sont sans doute exceptionnelles, mais il est tout à fait probable que vous en rencontrerez plusieurs au cours de vos enquêtes.

Par conséquent, il est indispensable que certaines règles soient fixées en vue de faciliter cette opération qui consiste à déterminer le contour de chaque groupe de revenus.

4. Quatre règles fondamentales pour cerner les contours d'un groupe de revenus (dès lors que le ménage comprend plusieurs groupes de revenus)

Règle N°1 : Un groupe de revenus, constitué de plusieurs membres du ménage, comprend :

- (1) Certains de ces membres qui ont des revenus personnels et qui mettent au moins la moitié de ces revenus en commun pour prendre en charge d'autres personnes dans le ménage;
- (2) les personnes qui dépendent financièrement de ces membres (même si ces personnes ont des revenus et conservent plus de la moitié de ces revenus pour elles-mêmes).

Règle N°2 : Un groupe de revenus ne comprend qu'une seule personne si et seulement si :

- (1) cette personne possède un revenu personnel au moins égal à 16000 francs par mois.
- (2) cette personne garde pour elle seule au moins la moitié de son revenu personnel.

Règle N°3 : L'affectation de chaque membre du ménage dans un groupe de revenus est une opération unique; autrement dit, aucun membre ne peut figurer dans deux groupes différents.

Règle N°4 : Le premier groupe de revenus sera toujours celui dont fait partie le Chef de Ménage, le propriétaire ou le locataire en titre du logement (si cette règle s'avère insuffisante, constituer le premier groupe à partir de la personne qui a les revenus les plus élevés).

Pratiquement, il s'agira donc de voir comment les membres d'un ménage s'organisent en fonction de leurs revenus.

Pour construire cette organisation, aidez-vous des questions du tableau familial.

- Cochez d'abord dans la colonne 8 les personnes qui ont des revenus supérieurs à 16000 francs.
C'est à partir de ces personnes que vous constituerez les groupes.

Parmi ces personnes, quelles sont celles qui gardent plus de la moitié de leurs revenus pour leur usage personnel ?

----->> Ces personnes constituent un groupe de revenus (chacune)

Parmi ces personnes, quelles sont celles qui partagent plus de la moitié de leurs revenus ? Avec qui les partagent-elles ?

----->> Ces personnes et ceux avec qui elles partagent leurs revenus constituent un ou plusieurs autres groupes de revenus.

- Les colonnes 10 - 11 - 12 - 13 - 14 serviront à répartir les membres du ménage dans les groupes auxquels ils appartiennent.

A chacun des groupes ainsi constitués, vous poserez les questions du questionnaire "B" (bleu ciel).

Colonne 15 : Nom de la caisse de maladie

La CNAMO est la caisse de maladie des ouvriers. La CMOArbed est la caisse de maladie des ouvriers de l'Arbed.

Si les personnes sont sans caisse de maladie, veillez à l'indiquer clairement.

Dans la rubrique "Autres", reprenez notamment toutes les caisses de maladie étrangères.

Colonne 16 : Handicap et type de handicap

Dans la mesure du possible, ne relevez que les handicaps sérieux. Une personne qui souffre de migraine n'est pas handicapée !

Colonne 18 : Pourcentage d'invalidité reconnu officiellement

Veillez à ne reprendre ici que les pourcentages reconnus officiellement, c.-à-d. attribués par une administration habilitée à le faire.

. **ORIENTATION DU QUESTIONNAIRE**

Colonnes 19 - 20 - 21 - 22

C'est à partir de ces colonnes que vous allez déterminer pour chaque membre du ménage, le type de questionnaire individuel à utiliser.

- Est-ce que ce sera un questionnaire "C" (jaune clair) ?
- Est-ce que ce sera un questionnaire "D" (vert) ?

Commencez par relever toutes les personnes qui ont seize ans et moins: donc celles qui sont nées en 1970 et après.

A ces personnes, vous poserez les questions du questionnaire "C".

Parmi celles qui sont nées avant 1970 :

- distinguez celles qui sont toujours aux études et qui n'ont jamais travaillé.
Vous leur poserez le questionnaire "C".
- A toutes les autres, y compris les apprentis de plus de seize ans, vous poserez le questionnaire "D".

Lorsque vous aurez terminé cette opération, indiquez tout de suite les prénoms sur les questionnaires. Vous éviterez ainsi d'oublier un membre du ménage.

2. Les changements intervenus dans la composition du ménage

Remarque très importante : TOUT CHANGEMENT EST, TOUT AU LONG DU QUESTIONNAIRE, A SITUER PAR RAPPORT A AVRIL 1985.

Nous vous avons expliqué que le PANEL était une étude que nous recommencions chaque année avec les mêmes familles de façon à relever les changements intervenus dans ces familles.

Les questions reprises sur la feuille annexe au tableau familial concernent ces changements.

Tout comme pour le tableau familial soyez très soigneux pour répondre à ces questions.

Ces questions concernent :

- Les personnes qui étaient dans le ménage en avril 1985 et qui sont parties.
- Les personnes qui n'étaient pas dans le ménage en avril 1985 et qui sont arrivées.
- Les personnes qui, depuis avril 1985, ont changé d'état civil.

3. Le questionnaire individuel simplifié

C 1 : Une question a été oubliée lors de l'élaboration du questionnaire. Il s'agit de l'éventuelle absence de l'enfant du ménage. Cette question se trouve sur la petite feuille jointe au questionnaire. N'oubliez pas de la poser.

C 2 : Les renseignements sur la scolarité des enfants sont souvent difficiles à obtenir car de nombreuses personnes ne savent pas localiser exactement leurs enfants.
En cas de difficultés, reprenez ce que vous disent les personnes de la façon la plus détaillée possible, ainsi nous pourrons essayer de les localiser nous-mêmes dans l'organigramme scolaire.

C 10 : La pension d'orphelin : Il est possible que dans certains cas, la pension d'orphelin soit comprise dans la pension de survie du parent. Dans ce cas, notez-le dans le questionnaire.

4. Le questionnaire individuel complet "D"

question D1 : Si un des événements repris dans la question s'est passé pour M. (lors de l'interview, remplacez M. par le prénom de la personne concernée par le questionnaire) veuillez cocher le mois durant lequel cela s'est produit.

Question D10 : La question D10 est à la fois une question-calendrier et une question-orientation.

Une question calendrier

Nous souhaiterions savoir comment, pour la personne concernée par le questionnaire, s'est passé l'année, mois par mois, depuis avril 1985, du point de vue de son activité professionnelle. Nous avons recensé onze possibilités.

Les points 1 à 3 concernent les pensionnés. Les points 4 à 7 concernent les personnes au travail ou en maladie. Les points 8 et 9 concernent les personnes au chômage (qu'elles soient indemnisées ou non). Le point 10 concerne les personnes qui tiennent le ménage. Le point 11 concerne les situations qui n'ont pas été envisagées ci-dessus.

Votre travail consistera à voir si il y a eu des changements dans cette situation professionnelle.

Nous vous conseillons de vous informer d'abord sur la situation actuelle de M. (avril 86), et ensuite de demander s'il y a eu des changements entre la situation actuelle et la situation au cours de l'année passée. S'il n'y a pas eu de changements, vous cocherez toute la ligne. Il est possible que des changements se soient produits; p.ex. une personne au travail jusqu'en octobre 1985 prend sa pension en novembre 1985. Vous cocherez la ligne 4 (travaille) jusqu'en octobre 1985 et vous cocherez la ligne 1 à partir de novembre 1985.

Une question-orientation pour la suite du questionnaire

Suivant la situation en avril 1986, la dernière colonne de la question vous indiquera les questions à poser ensuite.

Les questions D11 à D13 concernent les retraités. Les questions D14 à D26 et la question D30 concernent les personnes exerçant une activité professionnelle. Les questions D27 à D29 et la question D30 concernent les personnes qui recherchent un emploi. La question D30 concerne en outre les personnes qui tiennent le ménage.

Les retraités : Questions D11 à D13

Malgré la relecture, il subsiste une petite faute dans la question D12: La réponse "OUI" a été oubliée au-dessus de la colonne de gauche. Si donc les personnes vous répondent "OUI", il y aura lieu d'écrire la réponse "OUI" et de poser les questions de la colonne de gauche.

Les personnes exerçant une activité professionnelle : Questions D14 à D26

Question D14 : Description de la profession

La profession que vous renseignez ici va être transformée en un code chiffré. Je vous recommande donc d'être très précis dans votre description, sinon il nous sera impossible de coder cette information.

Question D16 : Question des heures supplémentaires

S'il s'agit d'un travailleur indépendant, codez la réponse "B" et passez tout de suite à D17.

Question D20 et D21

Ces deux questions constituent un filtre pour les questions D22 à D24.

En effet, pour les personnes qui ont été interrogées l'an passé et pour lesquelles aucun changement ne s'est produit, il est inutile de poser les questions D22 à D24. Par contre, pour les personnes qui n'ont pas été interrogées l'an passé ou pour celles qui ont vécu un changement dans leur profession, ces questions sont très importantes.

Qu'entendons-nous par changement ?

Ce peut être un changement...

- dans le statut professionnel (un ouvrier passe employé)
- d'entreprise
- dans la forme de contrat (un engagement temporaire qui devient définitif)
- de statut pour l'entreprise (une entreprise privée qui serait reprise par l'état)
- d'activité pour l'entreprise (une entreprise du bâtiment qui devient une industrie chimique)
- de fonction dans la même entreprise ou de poste de travail...

ATTENTION : Les questions D25 et D26 sont à poser à tous les actifs, qu'ils aient ou non changé de profession ou d'environnement professionnel, qu'ils aient ou non été interrogés, l'an passé.

Question D28 : Activité professionnelle accessoire

Cette question recouvre les activités professionnelles. Il ne s'agit donc pas d'inclure dans cette question, les "HOBBY".

Il doit donc y avoir une rémunération (soit en argent, soit en nature).

Question D27 à D29 : Les personnes qui recherchent un emploi

Ces questions concernent les personnes qui recherchent un emploi, qu'elles soient ou non inscrites à l'agence pour l'emploi. Cette notion de recherche d'emploi est donc plus large que celle de bénéficiaire du chômage.

Certains enquêteurs ont, l'an passé, rencontré des difficultés (petites) avec cette question. Le chômage, bien qu'il soit un phénomène économique mondial, est une situation dont certaines personnes ont honte. Et il faut reconnaître que l'opinion publique culpabilise très fort les chômeurs. Si vous sentez un malaise chez les personnes que vous interrogez, rassurez-les en disant que ces questions ne sont nullement un contrôle mais que leurs réponses permettront de mettre en évidence tous les efforts qu'elles font pour retrouver du travail.

La question D30 concerne toutes les personnes susceptibles d'exercer une activité.

Nous cherchons à voir ici quelles sont toutes les initiatives pour créer des choses nouvelles et aussi quelles difficultés les personnes rencontrent lorsqu'elles essaient de "faire du neuf".

Cette question s'adresse à tout le monde, sauf aux retraités.

Dans le cas où il est question ici d'une personne exerçant une activité d'indépendant, depuis plus de deux ans, il va de soi que la question ne se pose pas, passez donc d'emblée à la **question D31**. Ce filtre n'est pas indiqué dans le questionnaire, nous comptons sur vous pour réagir avec bon sens.

Question D31 : Les revenus

Avec la question des revenus, vous abordez un chapitre délicat de l'interview. Les luxembourgeois n'aiment pas parler de leurs revenus. C'est donc dans cette partie que votre rôle sera le plus important.

Il vous faudra ici faire preuve de *diplomatie*. Dans certains ménages, vous essuierez un refus clair et net chaque fois qu'il sera question de revenus.

Dans nos régions, la mentalité est ainsi faite que les informations relatives aux revenus appartiennent à un chapitre "tabou", en quelque sorte. Ce n'est pas le cas dans tous les pays; aux Etats-Unis, par exemple, des questions de ce genre ne présentent aucune difficulté dans les enquêtes; les américains s'échangent facilement et naturellement des informations concernant leurs gains. Ce n'est pas la coutume chez nous. Vous devez donc vous attendre à rencontrer des réserves dès que vous aborderez ce chapitre des revenus. A vous de les vaincre en usant d'arguments, les plus raisonnables et appropriés à la situation concrète.

Ne vous braquez pas vous-même sur ces questions. Amenez-les avec naturel; et, si les gens ne souhaitent pas coopérer totalement, tentez au moins d'obtenir l'ordre de grandeur du montant du revenu demandé. S'il vous est impossible d'obtenir une telle réponse, faite "votre possible" pour obtenir l'information de manière qualitative : *Y a-t-il, oui ou non, un tel type de revenu dans le ménage/groupe ?*

Voici maintenant quelques arguments que vous pouvez utiliser en vue de gagner la confiance et la coopération des gens :

- (1) Vous-même, enquêteur, êtes soumis au secret professionnel.
- (2) Les informations récoltées durant cette enquête seront traitées uniquement de façon statistique : dans une enquête aussi vaste (2000 ménages interviewés) une approche nominative des informations est impossible et n'intéresse pas l'équipe chargée de cette recherche.

Cette équipe est, elle-même, astreinte au secret professionnel.

Cette recherche -à laquelle collabore chaque ménage interviewé- a reçu l'autorisation de la Commission qui traite les problèmes relatifs au secret informatique; il s'agit d'une recherche à caractère "scientifique" (et non commercial); le travail de l'équipe de scientifiques est lui-même soumis au contrôle de cette Commission.

Pour l'équipe de recherche, le caractère confidentiel des informations récoltées auprès de 2000 ménages luxembourgeois constitue une LOI IMPERATIVE. De ce point de vue, toutes les précautions nécessaires ont été prises.

- . Chaque ménage est uniquement identifié, au cours de notre travail scientifique, par un numéro (ce numéro est différent du numéro séquentiel attribué à chaque ménage au moment des enquêtes).
- . Ainsi, ni le nom, ni l'adresse de chaque ménage n'intervient dès que l'interview est terminée. Le nom et l'adresse du ménage sont séparés du questionnaire dès que l'interview a été réalisée.

- . La liste des noms et adresses nous sert uniquement à contacter les ménages; elle se trouve dans un lieu différent de celui où se trouvent les questionnaires.
- . L'annuaire qui contient le nom de chaque ménage et le numéro qui lui correspond est détenu par une personne digne de confiance, soumise au secret professionnel.
- . L'équipe de recherche apporte un soin tout particulier à la protection de l'anonymat des informations récoltées, pour une raison bien simple:
 - cette enquête aura lieu chaque année, dans les mêmes ménages;
 - dans ce cas, il est évident que l'équipe chargée de cette étude prend toutes les garanties nécessaires pour préserver le contact priviliégié qu'elle a avec chaque ménage qui collabore au projet.
 - Le moindre faux pas, à cet égard, compromettrait l'avenir de cette recherche.

- (3) Les revenus seuls ne nous intéressent pas; ce qui nous intéresse, c'est la relation entre les revenus et d'autres aspects importants pour la vie des ménages.

Pour établir un bilan des conditions de vie des ménages au Luxembourg, de même pour proposer au Gouvernement des perspectives de réforme ou -encore- pour évaluer l'efficacité de celles-ci, nous devons disposer de certains renseignements à propos des revenus de ces ménages qui représentent l'ensemble des ménages luxembourgeois.

- (4) Enfin, comme le montrent de nombreuses questions dans ce questionnaire, ce qui nous intéresse c'est globalement: Comment vivent les luxembourgeois?
Plus ou moins bien, avec beaucoup ou peu de difficultés, et dans quels domaines, etc.?
Pour comprendre ces différentes situations, il nous est -bien entendu- utile de connaître aussi les conditions de revenus de ces ménages.

CURRICULUM

Les questions D32 à D46

Ces questions concernent les personnes qui n'ont pas été interrogées en 1985: Tout adulte renseigné CF 27 doit répondre à ces questions.

Question D45

Il manque un carré permettant d'indiquer le nombre de frères et soeurs. Veuillez indiquer le nombre à côté de la question. La Question D31 est subdivisée en plusieurs groupes suivant les types de revenus. Ce tableau des revenus pourrait d'une certaine manière être mis en parallèle avec le tableau de l'activité professionnelle.

Quelques explications :

Les revenus du travail : concernent tous les salariés. Cette rubrique concerne aussi les "aidants". Si un aidant ne perçoit pas de salaire, indiquez le clairement.

Les bénéfiques : concernent tous les indépendants: commerçants, artisans et professions libérales. Cette rubrique ne concerne pas les aidants.

Les pensions : concernent les personnes retraitées.

Les revenus de remplacement : concernent toutes les personnes en âge d'être actives mais qui pour des raisons comme la maladie ou la pénurie d'emploi se retrouvent dans une autre situation.

Lorsque donc, vous remplirez le questionnaire, veuillez à bien mettre en parallèle la situation professionnelle et le type de revenu.

De façon plus précise :

Le salaire en nature : Rémunération donnée sous une autre forme que monétaire : par ex. logement, nourriture, ou autres avantages (une agence de voyage qui accorde gratuitement un voyage à ses employés, la CFL qui permet un certain nombre de voyages sur le réseau ferroviaire, une usine qui accorde les produits qu'elle fabrique à des prix réduits pour ses employés, etc...)

Gain d'une activité professionnelle accessoire : Si vous avez une activité accessoire en D26, n'oubliez pas de noter ici les gains.

Les pensions : Les lois qui les régissent sont très complexes et il est difficile de donner des explications à la fois courtes et claires.

Néanmoins, reprenez quelques principes tout à fait élémentaires :

- . La pension de vieillesse s'adresse aux personnes qui ont travaillé et qui ont cotisé.
- . La pension de survie s'adresse aux personnes qui reçoivent la pension du chef du travail d'une autre personne qui est décédée. [Par ex. une veuve qui n'a jamais travaillé touche une pension de survie de son époux.]

- . La pension alimentaire : Pension payée à un conjoint divorcé ou séparé et/ou à ses enfants. Dans de très rares cas, il peut s'agir aussi de la pension payée par d'autres débiteurs d'aliments.
- . La pension d'invalidité : Pension payée aux personnes qui ne peuvent plus travailler pour des raisons de santé.
- . Prestation spéciale : Cette prestation est prévue pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier de la pension normale.
- . Rente viagère : Ce sont les rentes payées suite à la vente d'un bien (généralement une maison). [Attention : en luxembourgeois, on utilise le terme "Rent" pour désigner toutes les pensions. Soyez donc attentif à ne pas confondre les rentes viagères et les autres pensions].

5. Le questionnaire "B"

R a p p e l

Le mode d'application du questionnaire "B" dépend de la structure du ménage en un groupe ou plusieurs.

- Ménage composé d'un seul groupe : Un seul questionnaire "B" à remplir.
- Ménage formé de plusieurs groupes de revenus : Il faut remplir un questionnaire "B" par groupe identifié dans le tableau familial.

Dans le tableau familial, vous avez déterminé le nombre de groupes et leur composition. Commencez votre interrogation par le groupe N°1 qui est celui du Chef de Ménage.

Sur la couverture du protocole "B" vous reprendrez chacun des membres du groupe. Vous vous rappellerez alors beaucoup mieux qui est concerné par les questions de ce questionnaire.

Nous vous rappelons que les groupes "B" sont destinés à étudier l'organisation économique interne des ménages. C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans ce tableau une colonne "Montant de la participation aux frais du ménage". Cette colonne permet de voir

quelle est la part que chaque groupe ou chaque personne remet dans l'ensemble du ménage. Le concept "Frais du ménage" doit être pris très globalement: il s'agit des frais du logement, de nourriture, chauffage, électricité, gaz, etc...

Question B1

Les revenus de la question B1, à l'exception des revenus mobiliers ou immobiliers, sont des revenus versés au titre du groupe. L'exemple le plus évident est celui des allocations familiales; les allocations familiales sont versées à la mère pour les enfants. Leur montant augmente avec le nombre d'enfants. C'est donc bien un revenu versé au titre de groupe.

Question B2

Il s'agit ici du montant global des revenus du groupe, donc, la somme de tous les revenus versés à ce groupe, que ce soit les revenus individuels ou ceux du groupe.

Question B5

Emprunts pour rembourser d'autres emprunts (regroupement)

Certains ménages, afin de se faciliter la vie, font un emprunt pour rembourser d'autres emprunts contractés précédemment. C'est de cette pratique qu'il est question ici.

Question B9

Soyez attentifs : Si les personnes n'épargnent *jamais*, demandez-leur les raisons pour lesquelles elles n'épargnent jamais.

Si les personnes épargnent, que ce soit de temps en temps, plus souvent, régulièrement ou habituellement, demandez-leur pourquoi elles épargnent.

Question B10

L'aide, dont il est question ici, est l'aide versée à des personnes QUI N'HABITENT PAS DANS LE LOGEMENT.

Question B14

Ne posez cette question que s'il y a plusieurs groupes de revenus dans le ménage. Ne la posez pas s'il n'y a qu'un seul groupe.

6. Questionnaire "A"

Les questions du questionnaire "A" portent sur l'ensemble du ménage.

Si la famille n'a jamais été interrogée dans le cadre de cette étude, posez toutes les questions sans tenir compte des sauts (en principe, vous n'aurez aucune famille qui n'a pas été interrogée l'an passé, au début de l'enquête. Ces familles ne seront interrogées que vers la fin de la période d'enquête.

Si les familles qui ont été interrogées l'an passé, n'ont, ni déménagé, ni changé dans leur situation par rapport au logement, il est inutile de leur poser toutes les questions; dans ce cas, suivez scrupuleusement tous les sauts du questionnaire.

Les questions A17, A18 et A 19 sont des questions subjectives.

Nous souhaitons avoir ici, un avis sur ce que pensent les ménages de leur niveau de vie et de leurs besoins.

La plus délicate de ces trois questions est la question A19. Essayez, néanmoins d'avoir une réponse pour chaque palier en induisant le moins possible la réponse de votre interlocuteur. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'avis du ménage, pas le vôtre. Pour le vôtre, nous réservons de la place plus loin !

D'avance, nous vous remercions de collaborer avec nous dans cette part importante de l'étude qu'est la collecte des données.

La qualité des informations que vous récolterez fera la qualité des résultats que nous publierons.

Avant de remettre un questionnaire au CEPS/INSTEAD, nous regarderons ensemble s'il ne manque aucun document.

Pour faciliter cette rencontre, nous vous demandons de remplir la **fiche-enquêteur**.

Cette fiche ne doit, en aucun cas, vous accompagner dans le ménage.

Afin que cette remise des questionnaires se passe dans les meilleures conditions, voudriez-vous téléphoner au préalable, pour prendre rendez-vous, ainsi vous vous assurerez de notre disponibilité.

La fiche-EJECT

Au cas où certaines personnes refuseraient l'enquête, veuillez remplir la fiche-eject.

Dernière remarque : AVEC LEUR LETTRE, LES FAMILLES ONT REÇU UNE CARTE. NOUS LEUR AVONS DEMANDE DE VOUS LA REMETTRE. N'OUBLIEZ PAS DE LA REPRENDRE !

Bonne chance pour votre travail !

Chapitre 3

LA COLLECTE DES DONNEES

3.1 Rythme de la collecte

En 1985, les enquêteurs ont interrogé 2017 ménages.

Parmi les adresses distribuées en 1986, quatre figuraient en double (ces ménages avaient été contactés par deux enquêteurs différents en 1985 et n'ont pas réalisé qu'ils étaient interrogés pour la seconde fois).

En 1986, nous contacterons donc 2013 ménages.

Au 01.08.86, mille cinq cents enquêtes sont réalisées.

Nous suspendrons la collecte durant le mois d'août. Cette interruption du mois d'août porte un certain préjudice au travail : l'état d'esprit n'est plus à la combativité, la formation est à reprendre sur de nombreux points, le groupe d'enquêteurs est décimé...

Or, "*in cauda venenum*", la fin de la collecte exige des enquêteurs davantage de motivation et d'investissement personnel. Il reste, en effet, à rencontrer les ménages réticents, les ménages difficiles à trouver, les nouveaux ménages, les adresses incomplètes ou erronées.

Nous sommes contraints de constater que la qualité des dernières enquêtes n'est pas celle que nous souhaiterions.

L'enquête sera définitivement clôturée le 30.11.86.

A cette date, 1793 ménages auront été contactés (1713 anciens ménages + 80 split off*). Il aura donc fallu quatre mois pour réaliser les 293 dernières enquêtes, alors qu'il en a fallu seulement trois pour réaliser 1500 enquêtes!

* définition/explication: un ménage *split-off* est un ménage qui naît de l'éclatement d'un ménage du panel.

3.2 La distribution des enquêtes

Etant donné qu'un grand nombre d'opérations seront répétées de manière identique d'une année à l'autre, nous avons jugé intéressant de recourir à l'informatique pour la gestion de l'enquête. Nos premiers pas en ce sens, nous ont permis de faire l'économie de plusieurs opérations fastidieuses notamment tri d'adresses et copies répétées. Le système informatique présente cependant encore beaucoup de défauts en 1986: nous mentionnons, entre autres, le fait que faute d'espace, le fichier a dû être fractionné en six sous-fichiers, ce qui complique les opérations de tri.

Par ailleurs, outre cette introduction de l'informatique, il faut reconnaître que l'expérience de 1985 a considérablement facilité la gestion de la collecte de 1986. Dans la mesure du possible, nous avons essayé de rendre aux anciens enquêteurs les adresses des ménages qu'ils avaient déjà contactés en 1985. Ceci contribue à établir une relation confiante entre enquêteurs et enquêtés et garantit une meilleure qualité de l'information.

Au niveau de la gestion de la collecte, nous regrettons que seule l'une des deux responsables en 1985 ait repris cette tâche en 1986. Une stabilité au niveau de l'équipe serait à souhaiter.

3.3 Mode de gestion des nouveaux ménages (split off)

Lorsqu'une personne interrogée en 1985 quitte le ménage dans lequel elle se trouvait, l'enquêteur a pour mission de s'informer sur les raisons de son départ et sur la nouvelle adresse de cette personne. (La feuille de changements dans la composition familiale a été prévue à cette fin).

Au cours de l'enquête, nous avons constaté beaucoup d'oublis dans cette partie du travail. Aussi, nous avons dû nous adresser aux administrations communales pour retrouver la trace des ménages *split off*.

De la même façon, nous avons relevé beaucoup d'oublis de biographies par les nouveaux arrivants (en 1986, les questions biographiques sont uniquement posées aux nouveaux arrivants).

Ces constatations nous ont amenés à décider de donner aux enquêteurs de la vague 1987, la copie de la composition familiale de 1986. Ainsi, tous seront en mesure de repérer plus facilement les départs et les arrivées.

3.4 Le contrôle des enquêtes

De l'expérience de 1985, nous avons conclu à la nécessité d'un suivi permanent des enquêteurs.

Une procédure de réception des enquêteurs avait déjà été organisée à la fin de la collecte de 1985. Nous avons poursuivi nos efforts en ce sens en demandant aux enquêteurs de prendre un rendez-vous avec le responsable de la collecte. Ainsi il devenait possible de réserver à chaque enquêteur le temps nécessaire pour une discussion concernant son travail.

Nous avons dû, néanmoins, faire face à beaucoup d'imprévus car un certain nombre d'enquêteurs ne se sont pas pliés à la consigne.

Parallèlement à ce suivi, nous avons estimé nécessaire de mettre sur pied un système de détection des fraudes. Les ménages de l'échantillon ont été avertis de la visite d'un enquêteur par une lettre expliquant les objectifs de l'étude. A cette lettre était jointe une petite carte que l'enquêteur devait récupérer lors de sa visite. Cette carte nous permettait de vérifier si le ménage avait effectivement été contacté.

Enfin, une troisième étape dans la procédure de contrôle a été l'examen de la concordance entre 1985 et 1986. Dans les cas où nous avons relevé des discordances, voire parfois des incohérences, une explication était requise de l'enquêteur. Eventuellement, une nouvelle entrevue avec le ménage était fixée.

3.5 Bilan de la collecte

- Bilan quantitatif

- Nombre d'adresses à distribuer au 01.05. 86 :

- 2022 -

Parmi ces adresses, nous avons retrouvé dix doublons.
La collecte démarre donc avec 2012 ménages à contacter.

Les enquêteurs repéreront 103 nouveaux ménages (*split off*).
Devraient donc être contactés en 1986 : 2 115 ménages.

- Ont accepté l'enquête : 1793 ménages.

>> 84.7% des enquêtes prévues ont été réalisées.

- Pour ce qui est des défections : (299 dans les ménages interrogés en 1985, 23 pour les nouveaux ménages). Nous pouvons les classer selon les motifs suivants:

Anciens ménages

Refus : 258
Décès : 16
Partis dans un ménage collectif : 6
Partis à l'étranger : 12
Introuvables : 7

TOTAL 1 : 299

Split off

Refus : 14
Introuvables : 8
Parti à l'étranger : 1

TOTAL 2 : 23

TOTAL 1 + 2 = 322 = 16% de perte.

- Bilan qualitatif

D'une manière générale, la collecte de 1986 s'est révélée plus facile qu'en 1985.

Nous nous adressions à une population connue. La proportion de ménages disposés à accueillir un enquêteur était de toute évidence beaucoup plus importante. (33% de perte en 1985).

L'organisation de la collecte en 1986 a été conçue pour corriger les erreurs constatées en 1985: correction du questionnaire, simplification des consignes aux enquêteurs, mise au point de procédures de contrôle des protocoles...

Un choix plus judicieux des enquêteurs a été un facteur essentiel du meilleur déroulement de la collecte en 1986.

Nous avons pu, en 1986, rectifier un certain nombre d'erreurs commises en 1985: détection d'enquêtes manifestement fraudées (4 ménages), correction de renseignements erronés, rectification de compositions familiales (en 1985, dans 37 ménages, 58 personnes avaient été oubliées).

Nous avons aussi voulu accélérer le rythme de la collecte. La collecte de 1986 a ainsi démarré très rapidement: le bon enquêteur devenait celui qui rapportait vite un grand nombre de protocoles.

Ce souci de rapidité n'a pas toujours été compatible avec une exigence de qualité: les contrôles n'ont pas toujours pu se faire avec le soin voulu ; souvent les enquêteurs rapides ont moins le souci de la précision...

Au niveau du questionnaire, il subsiste un certain nombre d'écueils que les enquêteurs, dans l'ensemble, franchissent avec difficulté. Parmi ceux-ci, la procédure de constitution des groupes de revenus reste un point délicat : il semble que le concept soit correctement compris par les enquêteurs et les ménages. C'est l'application stricte des règles (minimum de 16000 francs et partage inférieur à la moitié) qui fait problème.

A de rares exceptions près, nous n'avons plus relevé de confusions entre les protocoles individuels (adulte et enfant). Toutefois, on a encore souvent constaté des incohérences à l'intérieur des questionnaires: personnes hospitalisées qui ne sont pas en arrêt de maladie, pensionnés bénéficiant d'un salaire, travailleurs indépendants touchant un salaire, etc...

Ces différents problèmes exigeront, pour 1987, une attention particulière dans l'élaboration du questionnaire et aussi lors de la formation des enquêteurs.

Chapitre 4

LES OPERATIONS DE CHIFFREMENT

LE PRECODAGE

Nous désignons sous ce terme les opérations qui se succèdent entre le moment où l'enquêteur rentre un questionnaire complet au Centre et le moment où il est saisi dans l'ordinateur.

1. Vérification de la concordance entre deux vagues

- Ce sont principalement les données de la composition familiale qui font l'objet de cette vérification: toutes les personnes présentes en 1985 sont-elles reprises en 1986? Si elles ne le sont pas, figurent-elles sur la feuille de changement avec les raisons pour lesquelles elles sont sorties? Les dates de naissance sont-elles les mêmes? Dans certains cas, cette opération nous amène à reprendre contact avec l'enquêteur pour des explications complémentaires.

2. Contrôle de la cohérence interne

- Une seconde vérification permet de contrôler la cohérence interne du questionnaire: les règles de constitution des groupes sont-elles respectées? Les personnes ont-elles toutes le questionnaire individuel adapté à leur situation? Les personnes qui ont déménagé ont-elles une nouvelle adresse? Les sauts logiques sont-ils respectés?... N'y a-t-il pas de contradiction entre les réponses? Ici aussi, nous sommes amenés à parfois recontacter l'enquêteur.

3. Attribution des numéros individuels

- Après vérification de la concordance, chaque personne reçoit son numéro individuel. (L'attribution d'un numéro unique à chaque personne du panel a été décidée afin de faciliter le suivi d'année en année. De plus, ce numéro permet de respecter l'anonymat.)

Les personnes présentes en 1985 reçoivent le numéro qui leur a déjà été attribué en 1985. Ce numéro est compris entre 0001 et 6063. Les personnes qui s'ajoutent au panel reçoivent un numéro supérieur à 6500.

Les personnes qui ont été oubliées par l'enquêteur en 1985 reçoivent un numéro compris entre 6200 et 6500.

Ceci nous permettra de distinguer, dans le panel, ces faux arrivants des vrais arrivants de 1986.

4. Le précodage proprement dit

- Le nombre élevé de données recueillies a nécessité, en 1985, un travail impressionnant de chiffrement, de vérification du chiffrement et enfin, un long nettoyage du fichier après l'encodage.

Afin de réduire l'importance de ces tâches, à la fois fastidieuses et source d'erreurs, nous avons décidé de les automatiser au maximum.

Un programme de saisie automatique³, qui sera élaboré parallèlement aux opérations de collecte et de vérification des protocoles, doit permettre d'éviter partiellement les tâches de chiffrement. Par ailleurs, ce programme rendra moins lassantes les tâches d'encodage en permettant à l'encodeur de recopier des réponses à des questions et non plus, une suite de chiffres hermétiques. Il permettra, enfin, une première vérification, concomitante aux opérations d'encodage.

Néanmoins, cette opération de saisie automatique exige quand même un chiffrement préalable de certains renseignements donnés par les ménages.

La mise en route de cette nouvelle procédure a posé un certain nombre de problèmes, principalement parce que le chiffrement partiel (dont nous décrirons les différentes opérations ci-dessous) se réalisait parallèlement à la construction du programme de saisie.

3. Ce programme sera décrit dans d'autres publications.

Les tâtonnements dans l'élaboration de ce programme remettaient cycliquement en question un travail de chiffrage déjà terminé et exigeaient qu'il soit recommencé.

Description du précodage⁴

1. Précodage de certaines réponses sur le questionnaire.

Il s'agit ici de trois éléments du tableau de composition familiale:

- le lien avec le chef de ménage.
- la nationalité des membres du ménage.
- le handicap.

Le lien avec le chef de ménage est chiffré au moyen du code repris dans les consignes aux enquêteurs (page 61-62).

La nationalité des membres du ménage est chiffrée à l'aide d'un code "Nationalité" élaboré par le Centre et commun à toutes les études. Ce code est repris dans l'annexe C⁵.

Le handicap est chiffré à l'aide d'un code assez grossier, établi au CEPS/INSTEAD pour les besoins de la présente étude⁶.

2. Précodage de certaines réponses sur des formulaires annexes⁷

a. Précodage - composition des ménages.

4. Les documents utilisés pour le précodage figurent à la fin du paragraphe, page 96 et suivantes.

5. Code nationalité : pages 105-106.

6. Code handicap: page 108

7. Ces formulaires figurent à la fin du paragraphe.

Ce formulaire reprend, en synthèse, les principaux identifiants du ménage et aussi sa composition :

- numéro du ménage en 1985
- code postal de la localité où le ménage a été trouvé en 1986
- numéro de l'enquêteur qui a réalisé l'enquête
- Diagnostic-ménage: Ce code rend compte, pour le ménage, de sa situation du point de vue de la réalisation de l'enquête. Il rend compte, en outre, pour les ménages où l'enquête n'a pas pu être réalisée, des raisons de la défection. Ce code a été élaboré sur base des différentes situations rencontrées en 1986. Ce diagnostic-ménage comporte 6 possibilités:

1. Enquête réalisée en 1985 et en 1986.
2. Enquête refusée en 1986.
3. Ménage introuvable.
4. Ménage parti à l'étranger.
5. Tous les membres du ménage sont décédés.
6. Split-off - nouveau ménage.

Dans le cas des ménages split-off, les codes "2,3,4,5" peuvent être réutilisés lors du chiffrage des fiches de non-réalisation de l'enquête. L'information "split-off" nous est donnée déjà dans le numéro du ménage (supérieur à 2200).

Cette fiche sur la composition des ménages est établie, que le ménage ait été interrogé ou non. Toutefois, dans ces cas, le précodage se limitera évidemment à cette première page.

b. Matricules individuels et diagnostic

Sont repris ici, les numéros de tous les membres actuellement présents dans le ménage, momentanément absents mais aussi définitivement partis pour autant qu'ils aient été interrogés en 1985.

Sur base de cette seule fiche, il est donc possible de faire un bilan des départs et des arrivées dans le ménage.

Les diagnostics individuels, au nombre de neuf, rendent compte de la présence et de l'absence des membres du ménage et aussi des raisons de l'éventuelle absence.

1. Personne interrogée en 1985 et aussi en 1986.
2. Personne interrogée en 1985 qui refuse de l'être en 1986 (il est possible que, dans un ménage où d'autres membres répondent, une personne refuse l'enquête). On essaiera dans ce cas de l'intégrer au tableau familial et de reconstruire son questionnaire individuel avec des données manquantes.

3. Personne absente de longue durée: il est question ici des personnes absentes du ménage pour une durée supérieure à un mois mais dont le départ du ménage n'est pas définitif. Ces personnes auront aussi un questionnaire individuel qui tiendra compte de cette absence.
4. Personne hospitalisée, en maison de retraite ou institution. Il sera question ici surtout des personnes âgées qui quittent définitivement le ménage, pour raisons de santé notamment. Il sera question ici de départs définitifs. Sous ce code, on reprendra aussi les enfants placés en institution. Les enfants pris en charge par une famille d'accueil continueront à faire partie du panel (dans la mesure, bien sûr, où la famille d'accueil accepte l'enquête).
5. Personne qui a fondé son propre ménage et ne fait plus partie du ménage dans lequel elle se trouvait en 1985. Il est question ici des personnes qui quittent leur ménage pour fonder le leur, pour autant que ce nouveau ménage réside au Luxembourg.
6. Personne partie à l'étranger: sont reprises sous ce code, les personnes qui quittent leur ménage pour en fonder un nouveau à l'étranger.
7. Personne entrée dans le panel en 1986. Sous ce code, nous reprendrons tous les nouveaux arrivés en 1986, y compris les personnes oubliées par l'enquêteur en 1985.
8. Personne décédée.
9. Autres cas: Ce code permet d'intégrer les situations complexes et très particulières.

N.B. Une personne qui a le code "5" dans son ménage d'origine aura le code "1" dans le ménage "split-off" qu'elle aura créé.

c. Diagnostic au niveau du ménage

- Les questions 1,2,3, reprennent le diagnostic "ménage" sous une forme légèrement différente.
- Les questions 4 et 5 permettent d'identifier le ménage où est né le ménage "split-off".
- Les questions 6 et 7 rendent compte des réponses à la question 86 A16. Cette question a été intégrée au questionnaire pour une étude sur la centralité des communes.

Pour chiffrer les réponses à cette question, nous nous sommes basés sur l'inventaire des localités établi par le STATEC⁸. Il avait été prévu à l'origine d'utiliser le code postal mais cela s'est avéré impossible car le code postal ne répond pas à une logique communale mais répond aux besoins nés de la distribution du courrier.

- La question 8.
Cette question rend compte du changement éventuel de chef de ménage.
Pour respecter la cohérence, cette grille de chiffrage est construite sur la même logique que celle qui permet d'identifier la personne qui doit être considérée comme chef de ménage.
- La question 9 tente d'évaluer grossièrement la concordance des données entre les deux vagues de 1985 et 1986. Ont été reprises les situations qui se sont présentées le plus fréquemment en 1986.
- Au niveau des questions 10,11,12, on compare la situation de 1985 à celle de 1986 du point de vue de la structure des ménages en groupes de revenus. A ce stade, on se contente d'une comparaison au niveau du nombre de groupes en 1985 et en 1986.

d. Les typologies familiales

Les typologies familiales retenues sont les typologies utilisées par le STATEC pour le recensement de 1981.⁹

Le chiffrage de ces typologies présente quelques difficultés dans un certain nombre de cas. Nous avons essayé, dans la mesure du possible, d'appliquer strictement les définitions données par le STATEC.

e. Précodage au niveau du groupe

Chaque groupe repéré dans le tableau de composition familiale en 86 est comparé, du point de vue de sa composition, au groupe qui portait le même numéro en 1985.

Quatre possibilités de modifications ont été relevées.

8. Cet inventaire est repris en fin de paragraphe.

9. STATEC, RP 1981, Ménages et familles, vol. 4, Luxembourg, Min. de l'Economie, Mars 1985.

1. Le groupe est composé des mêmes personnes que le groupe qui portait le même numéro l'année précédente.
2. Il s'agit d'un nouveau ménage et la question de la correspondance avec l'année précédente ne se pose pas.
3. La composition du groupe en 1986 ne correspond pas au groupe qui portait le même numéro en 85, soit en raison d'entrées, soit en raison de sorties.
4. Le groupe n'existait pas dans le ménage en 1985. (Il est nécessaire, dans ce cas, qu'un groupe supplémentaire ait été noté dans la question précédente.)

f. Précodage au niveau de l'individu

La fiche individuelle commence par l'identifiant individuel, le numéro matricule, que l'on retrouve aussi dans le tableau de composition familiale.

Sont repris également les matricules individuels du père et de la mère, s'ils sont présents dans le ménage. Ces matricules sont repris aussi dans les cas des ménages "split-off", pour autant que les parents soient présents dans le panel. Ceci permet d'établir un lien supplémentaire entre le ménage "split-off" et le ménage d'origine. Le matricule individuel du conjoint est repris uniquement si le conjoint est présent dans le ménage.

La question 5 rend compte du fait que la personne a été ou non interrogée en 1985 et aussi de la situation où elle aurait dû être et ne l'a pas été.

La question 6 rend compte du fait que la personne est ou n'est pas un individu-panel. Dans le PSELL, nous considérerons comme individu-panel une personne qui a été interrogée la première année (également les personnes qui auraient dû être interrogées et qui ont été oubliées). Seront aussi des individus-panel, les enfants nés ou à naître d'une personne interrogée la première année.

Cette distinction n'a qu'un intérêt secondaire à l'intérieur du panel luxembourgeois car nous avons pris la décision de suivre toute personne interrogée à un moment donné dans le cadre de l'étude. Cette distinction prend, toutefois, toute son importance à partir du moment où on envisage une comparaison avec le PSID américain. A Ann Arbor, en effet, seuls sont suivis les individus-panel.

Les questions 8 et 9 concernent uniquement les personnes qui ont un questionnaire enfant. Sont chiffrés ici les renseignements qui concernent la scolarité de l'enfant¹⁰.

Les questions 11 et 12 sont prévues pour le chiffrage des renseignements concernant la scolarité des adultes, dans les cas où ceux-ci ont repris des études après une interruption d'un an et également lorsque les personnes poursuivent simultanément des études et travaillent.

Enfin, les questions 12 à 16 sont prévues pour le chiffrage des professions. Nous utilisons pour ce chiffrage, le code mis au point par le Bureau International du Travail¹¹.

Sont chiffrées les professions principales et éventuellement accessoires de toutes les personnes actives dans le ménage. Au niveau du curriculum, on chiffre également le premier emploi et, le cas échéant, le dernier emploi exercé avant la mise à la retraite et enfin la profession que le père exerçait au moment où la personne concernée terminait ses études.

10. Les codes "Ecole" et "Section" figurent en fin de paragraphe.

11. B.I.T. Genève, Classification internationale - type des professions.

ANNEXE C :

- Précodage - Composition des ménages
- Diagnostic au niveau du ménage
- Précodage au niveau du groupe
- Précodage au niveau de l'individu
- Code des pays de nationalité et de naissance
- Code : section d'enseignement
- Code : handicap
- Code : localité

Précodage - Composition des ménages.

Numéro du ménage en 85:

1986 Code postal:

Nr. du ménage:

Nr. de l'enquêteur:

Diagnostic ménage:

Matricules individuels et diagnostic

	Matricule	Diagnostic		Matricule	Diagnostic
1.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	11.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
2.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	12.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
3.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	13.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
4.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	14.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
5.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	15.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
6.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	16.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
7.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	17.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
8.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	18.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
9.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	19.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
10.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	20.	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

DIAGNOSTIC AU NIVEAU DU MENAGE

=====

Q.1: L'enquête a-t-elle été réalisée en 1986?

1. Oui
2. Refusée
3. Ménage introuvable
4. Ménage parti à l'étranger
5. Tous les membres du ménage sont décédés

Q.2. L'enquête avait-elle été réalisée en 1985?

1. Oui ---> Passer à Q.3
2. Non ----> Passer à Q.4 (cas des split-off)

Q.3. Quel était le numéro de ce ménage en 85?

--	--	--	--

Q.4. Quel était le numéro 85 du ménage d'où provient ce split-off?

--	--	--	--

Q.5. Quel est le numéro 86 du ménage d'où provient ce split-off?

--	--	--	--

Q.6. Code **de la localité où le ménage fait ses courses en premier lieu.**

--	--	--	--

Q.7. Code **de la localité où le ménage fait ses courses en second lieu.**

--	--	--	--

Q.8. Le chef de ménage 1986 est-il le même qu'en 85?

N.A.P.: - 8 (dans les cas de split-off)

1. Oui , toujours le même.
2. En 1985, le chef du ménage était marié; il est décédé depuis lors et sa veuve est devenue chef de ménage.
3. En 1985, le C.M. et son épouse étaient mariés; le C.M. 1986 est l'épouse actuellement divorcée ou séparée du C.M. 85.
4. La femme -CM 85 - n'était pas mariée. Elle s'est mariée et son conjoint est le CM 86.
5. Le CM 85 est décédé; sa veuve s'est remariée et le conjoint actuel est le CM 86.
6. Le CM 85 et son épouse sont divorcés ou séparés; l'épouse du CM vit avec quelqu'un qui est CM en 1986.
7. En 1985, la femme , CM, vivait avec un ami; cet ami est devenu CM en 1986.
8. En 1985, l'épouse était CM (le mari était incapable ou en institution). Le mari est CM en 1986.
9. En 1985, l'épouse n'était pas CM; elle l'est devenue en 1986 par suite d'incapacité de son mari (très malade, en institution....)
10. Le CM 85 n'est plus là (parti, décédé...) et un autre membre du ménage (autre que le conjoint ou nouveau conjoint de l'épouse) est devenu CM.
11. Une femme, dans le ménage en 1985, qui était CM, s'est mariée et son époux est devenu CM.
12. Le CM 85 est toujours présent dans le ménage, mais un membre du ménage (autre que le conjoint du CM 85) est devenu CM en 1986.
13. Autre solution.

Q.9. Qualité de la concordance entre la composition du ménage 85 et 86

Comparabilité des renseignements d'une année sur l'autre

1. Il y a eu un changement dans les dates de naissance.
2. Il y avait une faute dans la nationalité d'un membre du ménage.

3. Une personne qui n'a pas été reprise l'an passé et qui aurait dû l'être est reprise cette année.
4. Impossibilité d'établir un diagnostic.
(Ex. même ménage mais tous les membres du ménage ont changé p.c.q. retour au pays d'origine pour certains et retour au pays pour d'autres.)

Q.10. Le nombre de groupes de revenus 86 = nombre de groupes de revenus 85 ?

1. Oui → passer aux types de ménages.
2. Non → passer à Q.12.

Q.11. Combien y-a-t-il de groupes en plus en 86?

Q.12. Combien y-a-t-il de groupes en moins en 86?

Q.13. Types de ménages (TYME)

-10- Ménages non-familiaux

(Ménages familiaux)

-21- Couple marié

-22- Parents avec enfants célibataires

-23- Parents avec enfants non célibataires (ET avec ou sans enfants célibataires)

-24- Parents avec enfants non célibataires (ET petits-enfants et avec ou sans enfants célibataires)

Q.14. COMPLEMENT TYME: Le ménage comprend-il des personnes apparentées/non apparentées?

- 1- N.A.P. : ménage d'une personne
- 2- composé uniquement de personnes non-apparentées
- 3- composé uniquement de personnes apparentées
- 4- composé de personnes apparentées et non-apparentées

Q.15. Structure familiale du ménage

- | | | |
|---------------------------------------|---|-----------------------|
| -10- Ménages d'une famille | } | Ménages familiaux |
| -20- Ménages de deux familles ou plus | | |
| -31- Ménages d'isolés | } | Ménages non-familiaux |
| -32- Ménages multiples | | |

Q.16. Type de noyau familial (si code "10" dans la question 15)

N.A.P. : - 8 (si code 20, 31, 32 en question 15)

Familles complètes

- 10- Couple marié sans enfant
- 21- Couple marié avec un ou plusieurs enfants, tous les enfants étant âgés de moins de quinze ans
- 22- Couple marié avec des enfants en-dessous et au-dessus de quinze ans
- 23- Couple marié dont tous les enfants sont âgés de quinze ans et plus

Familles incomplètes

(père avec un ou plusieurs enfants)

- 31- Tous les enfants sont âgés de moins de quinze ans
- 32- Enfants en-dessous et au-dessus de quinze ans
- 33- Tous les enfants sont âgés de quinze ans et plus

(mère avec un ou plusieurs enfants)

-41- Tous les enfants sont âgés de moins de quinze ans

-42- Enfants en-dessous et au-dessus de quinze ans

-43- Tous les enfants sont âgés de quinze ans et plus

-50- Autres

Précodage au niveau du groupe

Q.1. Numéro du groupe concerné

Q.2. Ce groupe est-il formé des mêmes personnes qu'en 1985?

- 1- Oui --> STOP
- 2- Nouveau ménage --> STOP
- 3- Ce groupe est différent de 1985 --> passer à Q.3.
- 4- Ce groupe n'existait pas dans le ménage en 1985 --> passer à Q.3.

Q.3. Combien d'entrées y-a-t-il eu par rapport à 1985?

--> numéro individuel des entrées

Q.4. Combien de sorties y-a-t-il eu par rapport à 1985?

--> numéro individuel de ces sorties

Précodage au niveau de l'individu

Q.1.

Numéro individuel

Q.2.

Numéro individuel de la mère
(si présente dans le ménage ou dans le panel) (split-off)

Q.3.

Numéro individuel du père
(si présent dans le ménage ou dans le panel) (split-off)

Q.4.

Numéro individuel du conjoint

Q.5.

Cette personne a-t-elle été interrogée en 1985?

-1- oui --> no du ménage en 85

-2- non

--> aurait -elle dû être interrogée en 1985?

-1- oui

-2- non

Q.6.

Cette personne est-elle un individu - panel?

-1- oui

-2- non

Q.7.

Cette personne a-t-elle un questionnaire "C"?

-1- oui --> Stop à Q. 10.

-2- non ---> Commence à Q. 10.

Q.8.

Code école

Q.9.

Code section

Q.10.

Code école

Q.11.

Code section

Q.12.

BIT profession principale

Q.13.

BIT profession accessoire

Q.14.

BIT premier emploi

Q.15.

BIT dernier emploi

Q.16.

BIT du père

fin d'études

**LISTE DES PAYS DE NATIONALITE
ET DE NAISSANCE**

Afghanistan	251	Fernando Po	392
Afrique du Sud	325	Fidji	617
Albanie	101	Finlande	160
Allemagne RFA	103	France	111
Allemagne RDA	104	Gabon	312
Algérie	351	Gambie	313
Andorre	102	Ghana	314
Angola	341	Grande-Bretagne	112
Antilles Britanniques	424	Grèce	114
Antilles Françaises	481	Guatemala	413
Antilles Néerlandaises	482	Guinée	315
Antilles Américaines	483	Guinée Equatoriale	337
Arabie Saoudite	252	Guinée Portugaise	391
Argentine	511	Guyana	521
Australie	611	Haiti	419
Autriche	135	Haute Volta	316
Bahamas	484	Honduras	414
Bahrein	268	Hongrie	115
Barbades	423	Ile de Dominica	480
Belgique	150	Ile de Santhome	393
Benin	320	Iles Vierges	486
Bermudes	485	Inde	207
Bhoutan	223	Indonésie	208
Birmanie	201	Irak	254
Bolivie	512	Iran	255
Botswana	302	Irlande	116
Brésil	513	Islande	117
Brunéi	224	Israël	256
Bulgarie	136	Italie	128
Burundi	303	Jamaïque	415
Cameroun	304	Japon	239
Canada	401	Jordanie	257
Cap Vert/Iles du/	339	Kenia	336
Chili	514	Khmer	202
Chine	204	Koweït	264
Chine/Rép. pop.	218	Laos	210
Chypre	137	Lesotho	301
Colombie	525	Libye	353
Congo	307	Liberia	318
Corée	206	Liban	258
Corée du Nord	219	Liechtenstein	118
Costa-Rica	411	Luxembourg	113
Côte d'Ivoire	309	Malagasy	324
Cuba	412	Mali	319
Danemark	138	Malaisie	212
Dominicaine/Rép.	420	Malawie	358
El Salvadore	421	Maldives	222
Empire Centre Afrique	305	Malte	119
Equateur	516	Maroc	354
Espagne	139	Mascate et Oman	266
Etats-Unis d'Amérique	402	Mauritanie	355
Ethiopie	311	Maurice/Ile	317

Mexique	416	Saint-Siège	133
Monaco	120	Samoa Occidental	614
Mongolie Extérieure	221	Seychelles (Iles)	390
Mozambique	340	Sénégal	320
Nauru	615	Sierra Leone	328
Nepal	213	Singapour	205
Ngame	331	Somalie	329
Nicaragua	417	Soudan	356
Nigeria/Rép.Féd.du	322	Sri-Lanka	203
Niger	321	Suède	126
Norvège	121	Sud-Yemem	265
Nouvelles Hébrides	618	Sultanats du Golf Persique	260
Nouvelle-Zélande	613	Suisse	127
Ouganda	323	Swaziland	395
Pacifiques/Iles du	620	Syrie	261
Pakistan	259	Tanzanie	332
Panama	418	Tahiti	236
Papouasie-Nouvelle Guinée	619	Tchecoslovaquie	130
Paraguay	527	Tchad	333
Pays.Bas	129	Thaïlande	235
Pérou	518	Togo	334
Philippines	214	Tonga	616
Pologne	122	Trinité et Tobago	422
Portugal	123	Tunisie	357
Porto Rico	487	Turquie	262
Qatar	267	Uruguay	519
Rép.Arabe d'Egypte	352	Vénézuela	520
Réunion	387	Vietnam	217
Rhodésie	326	Vietnam du Nord	220
Roumanie	124	Yemen	263
Russie	131	Yougoslavie	132
Rwanda	327	Zambie	335
Sahara	388	Zaire	306
Sainte Hélène (Ile)	389		
Saint-Marin	125	Apatriide	999

Code: Section d'enseignement.

- 8 : Pas scolarisé
- 001 : Primaire ordinaire
- 002 : Primaire spéciale
- 003 : technique I
- 004 : technique II Lycée technique
- 005 : technique III
- 006 : préparatoire
- 007 : complémentaire
- 008 : complémentaire III complémentaire
- 009 : section de fin d'études
- 010 : COIP
- 011 : sec. gén. classique A. (langues)
- 012 : sec. gén. classique B. (math.)
- 013 : sec. gén. classique C. (sciences)
- 014 : sec. gén. classique D. (économique)
- 015 : sec. gén. classique E.
- 016 : sec. gén. classique F.
- 017 : sec. gén. moderne A.
- 018 : moderne B.
- 019 : moderne C.
- 020 : moderne D.
- 021 : moderne E.
- 022 : moderne F.
- 023 : enseignement supérieur non-universitaire
- 024 : enseignement supérieur universitaire
- 025 : école d'infirmière
- 026 : dactylographie
- 027 : Stage de formation complémentaire dans usine
- 028 : Cours de formation complémentaire

Code handicap

01: handicap moteur

02: handicap sensoriel

03: handicap mental

04: maladie chronique

05: cumul de handicaps

LISTE DES LOCALITES

VILLE DE LUXEMBOURG

Ville haute Centre 0001
 Bonnevoie Nord 0002
 Bonnevoie Sud 0003
 Gare 0004
 Hollerich 0005
 Gasperich 0006
 Cessange 0007
 Merl 0008
 Belair 0009
 Limpertsberg 0010
 Rollingergrund 0011
 Mühlenbach 0012
 Eich 0013
 Beggen 0014
 Dommeldange 0015
 Weimerskirch 0016
 Kirchberg 0017
 Hamm 0018
 Neudorf 0019
 Cents 0020
 Clausen 0021
 Pfaffenthal 0022
 Grund 0023
 Pulvermühle 0024

CANTON DE CAPELLEN

Bascharage
 Bascharage 0025
 Hautcharage 0026
 Linger 0027

Clemency
 Clemency 0028
 Fingig 0029

Dippach
 Bettange 0030
 Dippach 0031
 Schouweiler 0032
 Sprinkange 0033

Garnich
 Dahlem 0034
 Garnich 0035
 Hivange 0036
 Kahler 0037

Hobscheid

Eischen 0038
 Hobscheid 0039

Kehlen

Dondelange 0040
 Kehlen 0041
 Keispelt-Meispelt 0042
 Nospelt 0043
 Olm 0044

Koerich

Goeblange 0045
 Goetzange 0046
 Koerich 0047

Kopstal

Bridel 0048
 Kopstal 0049

Mamer

Capellen 0050
 Holzem 0051
 Mamer 0052

Septfontaines

Greisch 0053
 Roodt 0054
 Septfontaines 0055

Steinfort

Grass 0056
 Hagen 0057
 Kleinbetingen 0058
 Steinfort 0059

CANTON D'ESCH-SUR-ALZETTE

Bettembourg

Abweiler 0060
 Bettembourg 0061
 Fennange 0062
 Huncherange 0063
 Noertzange 0064

Differdange

Differdange 0065
 Lasauvage 0066
 Niedercorn 0067
 Obercorn 0068

Dudelange 0069

Esch-sur-Alzette 0070

Frisange

Aspelt 0071

Frisange 0072

Hellange 0073

Kayl

Kayl 0074

Tétange 0075

Leudelange 0076

Mondercange

Bergem 0077

Foetz 0078

Mondercange 0079

Pontpierre 0080

Petange

Lamadelaine 0081

Pétange 0082

Rodange 0083

Reckange-sur-Mess

Ehlinge 0084

Limpach 0085

Pissange 0086

Reckange 0087

Roedgen 0088

Wickrange 0089

Roeser

Berchen 0090

Bivange 0091

Crauthem 0092

Kockelscheuer 0093

Livange 0094

Peppange 0095

Roeser 0096

Rumelange 0097

Sanem

Belvaux 0098

Ehlerange 0099

Sanem 0100

Soleuvre 0101

Schifflange 0102

CANTON DE LUXEMBOURG-CAMPAGNE

Bertrange 0103

Contern

Contern 0104

Medingen 0105

Moutfort 0106

Oetrange 0107

Hesperange

Alzingen 0108

Fentange 0109

Hesperange 0110

Howald 0111

Itzig 0112

Niederanven

Ernster 0113

Hostert-Rameldange 0114

Niederanven 0115

Oberanven 0116

Senningen 0117

Senningerberg 0118

Sandweiler

Findel 0119

Sandweiler 0120

Schuttrange

Munsbach 0121

Neuhäusgen 0122

Schrassig 0123

Schuttrange 0124

Uebersyren 0125

Steinsel

Heisdorf 0126

Mullendorf 0127

Steinsel 0128

Strassen 0129

Walferdange

Bereldange 0130

Helmsange 0131

Walferdange 0132

Weiler-la-Tour

Hassel 0133

Syren 0134

Weiler-la-Tour 0135

CANTON DE MERSCH

Berg

Berg 0136
Colmar 0137

Bissen 0138

Boevange-Attert

Boevange-Attert 0139
Brouch 0140
Buschdorf 0141
Grevenknapp-Finstertal ... 0142

Fischbach

Angelsberg 0143
Fischbach 0144
Schoos 0145

Heffingen

Heffingen 0146
Reuland 0147
Scherbach 0148
Steinborn 0149

Larochette

Ernzen 0150
Larochette 0151
Meysembourg 0152

Lintgen

Gosseldange 0153
Lintgen 0154
Prettange 0155

Lorentzweiler

Blaschette 0156
Bofferdange 0157
Helmdange 0158
Hunsdorf 0159
Lorentzweiler 0160

Mersch

Beringen 0161
Mersch 0162
Moersdorf 0163
Pettingen-Essingen 0164
Reckange 0165
Rollingen 0166
Schoenfels 0167

Nommern

Cruchten 0168
Nommern 0169
Ober/Niederglabach 0170
Schrondeweiler 0171

Tuntange

Ansembourg 0172
Bour 0173
Hollenfels 0174
Marienthal 0175
Tuntange 0176

CANTON DE CLERVAUX

Clervaux

Clervaux 0177
Eselborn 0178
Reuler 0179
Urspelt 0180
Weicherdange 0181

Consthum

Consthum 0182
Holzthum 0183

Heinerscheid

Fischbach 0184
Grindhausen 0185
Heinerscheid 0186
Hupperdange 0187
Kalborn 0188
Lieler 0189

Hosingen

Bockholtz 0190
Dorscheid 0191
Hosingen 0192
Neidhausen 0193
Obereisenbach 0194
Rodershausen 0195
Untereisenbach 0196
Wahlhausen 0197

Munshausen

Drauffelt 0198
Marnach 0199
Munshausen 0200
Roder 0201
Sibenaler 0202

Troisvierges

Basbellain 0203
Biwisch 0204
Drinklange 0205
Goedange 0206
Hautbellain 0207
Huldange 0208
Troisvierges 0209
Wilwerdange 0210

Weiswampach

Beiler	0211
Binsfeld	0212
Breidfeld	0213
Holler	0214
Leithum	0215
Weiswampach	0216

Winckrange

Allerborn	0217
Asselborn	0218
Boevange-Clervaux	0219
Boxhorn	0220
Brachtenbach	0221
Crendal	0222
Deiffelt	0223
Derenbach	0224
Doennance	0225
Hachiville	0226
Hamiville	0227
Hoffelt	0228
Lullange	0229
Niederwampach	0230
Oberwampach	0231
Rumlange	0232
Sassel	0233
Stockem	0234
Troine	0235
Weiler	0236
Winckrange	0237

CANTON DE DIEKIRCH**Bastendorf**

Bastendorf	0238
Brandenbourg	0239
Landscheid	0240
Tandel	0241

Bettendorf

Bettendorf	0242
Gilsdorf	0243
Moestroff	0244

Bourscheid

Bourscheid	0245
Kehmen	0246
Lipperscheid	0247
Michelau	0248
Schlindermanderscheid	0249
Welscheid	0250

Diekirch 0251**Ermsdorf**

Eppeldorf	0252
Ermsdorf	0253
Folkendange	0254
Stegen	0255

Erpeldange

Burden	0256
Erpeldange	0257
Ingeldorf	0258

Ettelbruck

Ettelbruck	0259
Warken	0260

Feulen

Niederfeulen	0261
Oberfeulen	0262

Hoscheid

Hoscheid	0263
H o s c h e i d . D i c k t + Unterschlinger	0264

Medernach 0265**Mertzig** 0266**Reisdorf**

Bigelbach	0267
Hoedorf	0268
Reisdorf	0269
Wallendorf-Pont	0270
<u>Schieren</u>	0271

CANTON DE REDANGE**Beckerich**

Beckerich	0272
Elvange	0273
Hovelange	0274
Huttange	0275
Levelange	0276
Noerdange	0277
Oberpallen	0278
Schweich	0279

<u>Bettborn</u>	
Bettborn	0280
Platen	0281
Pratz	0282
Reimberg	0283

<u>Ell</u>	
Colpach-Bas	0284
Colpach-Haut	0285
Ell	0286
Petit-Nobressart	0287
Roodt	0288

<u>Grosbous</u>	
Dellen	0289
Grosbous	0290

<u>Rambrouch</u>	
Arsdorf	0291
Bigonville	0292
Bilsdorf	0293
Eschette	0294
Folschette	0295
Haut-Martelange	0296
Holtz	0297
Hostert	0298
Koetschette	0299
Perlé	0300
Rambrouch	0301
Rombach	0302
Wolwelange	0303

<u>Redange-Attert</u>	
Lannen	0304
Nagem	0305
Niederpallen	0306
Ospen	0307
Rédange	0308
Reichlange	0309

<u>Saeul</u>	
Calmus	0310
Kapweiler	0311
Saeul	0312
Schwebach	0313

<u>Useldange</u>	
Everlange	0314
Rippweiler	0315
Schandel	0316
Useldange	0317

<u>Vichten</u>	
Michelbouch	0318
Vichten	0319

<u>Wahl</u>	
Buschrodt.....	0320
Grevels (+ Brattert +Rindschleiden).....	0321
Heispelt	0322
Kuborn.....	0323
Wahl	0324

CANTON DE VIANDEN

<u>Fouhren</u>	
Bettel.....	0325
Fouhren	0326
Longsdorf.....	0327
Walsdorf	0328

<u>Putscheid</u>	
Bivels.....	0329
Gralingen.....	0330
Merscheid.....	0331
Nachtmanderscheid	0332
Putscheid.....	0333
Stolzembourg.....	0334
Weiler.....	0335

<u>Vianden</u>	0336
-----------------------------	------

CANTON DE WILTZ

<u>Boulaide</u>	
Baschleiden	0337
Boulaide	0338
Surré	0339

<u>Esch-sur-Sûre</u>	0340
-----------------------------------	------

<u>Eschweiler</u>	
Erpeldange	0341
Eschweiler	0342
Knaphoscheid.....	0343
Selscheid.....	0344

<u>Goesdorf</u>	
Bockholtz.....	0345
Buderscheid	0346
Dahl	0347
Goesdorf	0348
Masseler	0349
Nocher.....	0350

Heiderscheid

Eschdorf 0351
 Heiderscheid 0352
 Heiderscheid-Grond 0353
 Merscheid 0354
 Tadler-Ringel-Dirbach 0355

Kautenbach

Alscheid 0356
 Kautenbach 0357
 Merkholtz 0358

Lac Haute-Sûre

Bavigne 0359
 Harlange 0360
 Kaundorf 0361
 Liefrange 0362
 Mecher 0363
 Nothum 0364
 Tarchamps 0365
 Watrange 0366

Neunhausen

Insenborn 0367
 Neunhausen 0368

Wiltz 0369

Wilwerwiltz

Enscherange 0370
 Lellingen 0371
 Pintsch 0372
 Wilwerwiltz 0373

Winseler

Berlé-Pommerloch 0374
 Doncols-Sonlez 0375
 Grumelscheid 0376
 Noertrange 0377
 Winseler 0378

CANTON D'ECHTERNACH**Beaufort**

Beaufort 0379
 Dillingen+Grundhof 0380

Bech

Altrier 0381
 Bech 0382
 Hemstal 0383
 Rippig 0384

Berdorf

Berdorf 0385
 Bollendorf-Pont 0386

Consdorf

Breidweiler 0387
 Consdorf 0388
 Scheidgen..... 0389

Echternach 0390

Mompach

Born 0391
 Boursdorf..... 0392
 Givenich 0393
 Herborn 0394
 Moersdorf..... 0395
 Mompach 0396

Rosport

Dickweiler 0397
 Girst 0398
 Girsterklaus..... 0399
 Hinkel..... 0400
 Osweiler 0401
 Rosport 0402
 Steinheim..... 0403

Waldbillig

Christnach 0404
 Freckeisen 0405
 Haller..... 0406
 Mullerthal-Savelborn 0407
 Waldbillig 0408

CANTON DE REMICH**Bous**

Assel 0409
 Bous 0410
 Erpeldange 0411
 Rolling 0412

Burmerange

Burmerange 0413
 Elvange 0414
 Emerange 0415

Dalheim

Dalheim 0416
 Filsdorf 0417
 Welfrange..... 0418

Lenningen

Canach..... 0419
 Lenningen..... 0420

Mondorf-les-Bains

Altwies 0421
 Ellange 0422
 Mondorf 0423

Remerschen

Remerschen 0424
 Schengen 0425
 Wintrange 0426

Remich 0427

Stadbredimus

Greiveldange 0428
 Stadtbredimus 0429

Waldbredimus

Ersange 0430
 Roedt 0431
 Trintange 0432
 Waldbredimus 0433

Wellenstein

Bech-Kleinmacher 0434
 Schwebsange 0435
 Wellenstein 0436

CANTON DE GREVENMACHER**Betzdorf**

Berg 0437
 Betzdorf 0438
 Mensdorf 0439
 Olingen 0440
 Roodt-Syr 0441

Biwer

Biwer 0442
 Boudler 0443
 Breinert 0444
 Brouch 0445
 Hageldsdorf 0446
 Wecker 0447
 Wecker-Gare 0448
 Weydig 0449

Flaxweiler

Beyren 0450
 Flaxweiler 0451
 Gostingen 0452
 Niederdonven 0453
 Oberdonven 0454

Grevenmacher 0455

Junglinster

Altlinster 0456
 Beidweiler 0457
 Bourglinster 0458
 Eisenborn 0459
 Eschweiler 0460
 Godbrange 0461
 Gonderange 0462
 Imbringen 0463
 Junglinster 0464
 Rodenbourg 0465

Manternach

Berbourg 0466
 Lellig 0467
 Manternach 0468
 Munschecker 0469

Mertert

Mertert 0470
 Wasserbillig 0471

Wormeldange

Ahn 0472
 Dreibern 0473
 Ehnen 0474
 Machtum 0475
 Wormeldange 0476
 Wormeldange-Haut 0477

Hors-Luxembourg

Arlon 0501
 Athus 0504
 Bitbourg 0505
 France 0507
 Messancy 0502
 Saint-Vith 0503
 Trêves 0506